Panel citoyen sur les jeunes en Wallonie Compte rendu des travaux

Namur, le 21 avril 2018

- Le colloque débute à 9 heures.

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE WALLONIE

M. le Président. - Monsieur le Ministre-Président, chers collègues parlementaires, chers citoyens, chers citoyens députés, cher Monsieur Destatte, permettez-moi de vous souhaiter, à nouveau, la bienvenue au sein de notre salle de séance plénière, haut lieu, s'il en est, de la vie politique wallonne dont vous êtes désormais toutes et tous familiers.

D'emblée, je voudrais ici saluer la présence du ministre-président, dont l'agenda est âprement disputé par de très nombreuses sollicitations. Elles le sont d'autant plus qu'il doit participer ce matin à des funérailles. Je voudrais lui témoigner toute notre reconnaissance dans ces moments difficiles. Je sais combien la formule du panel citoyen lui tient à cœur. Il nous avait promis d'être là, il honore ainsi cette promesse, qu'il en soit donc remercié.

Du reste, mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des groupes politiques installés juste en face de lui, dont l'implication dans notre démarche n'est plus à démontrer.

En tant que président du Parlement de Wallonie, je me réjouis d'ouvrir cette séance particulière au cours de laquelle citoyens et élus pourront tenir un dialogue franc et constructif sur un sujet capital pour l'avenir de notre Région, qui constitue la jeunesse dans toutes ces compétences régionales.

Comme je l'évoquais lors de l'ouverture de vos travaux, le panel s'inscrit pleinement dans notre ferme volonté d'ouverture aux citoyens, à telle enseigne qu'après le succès de la première édition – je tiens à vous le dire – votre majorité, Monsieur le Ministre-Président a décidé de l'inclure dans la déclaration de politique régionale, ce qui est devenu pour nous tous une priorité de relation avec nos concitoyens. Voilà une belle évolution par rapport au passé.

Le panel n'est pas la seule démarche d'ouverture de notre assemblée vis-à-vis des citoyens. Nous pensons également aux pétitions électroniques. Un seul Wallon peut nous envoyer une pétition et elle est traitée en commission parlementaire. Nous pensons aux contributions citoyennes au détour d'un projet de décret ou d'une proposition d'initiative parlementaire. Nous pensons également à la future plateforme « Un décret pour tous, un décret par tous ». C'est un modèle que nous avons choisi et qui a été inspiré par l'Assemblée nationale française. Cet outil innovant et collaboratif permet aux citoyens et aux députés de coconstruire d'authentiques propositions de décret.

Pour cette première expérience, le bureau de cette assemblée a retenu deux thèmes, à savoir le commerce de proximité et les territoires zéro chômage. J'invite donc chacun et chacune d'entre vous à y participer et ainsi mettre votre expérience au service de nos concitoyens.

Certes, les outils technologiques recèlent un immense potentiel afin de renforcer le lien entre les mandataires et leurs mandants. Toutefois, j'ai l'intime conviction que les contacts humains restent irremplaçables et que notre assemblée doit s'ouvrir toujours plus à nos concitoyens et assurer pleinement son statut de maison de toutes les Wallonnes et de tous les Wallons. C'est du reste pourquoi le Bureau du Parlement de Wallonie a décidé d'organiser le 5 mai 2018 un premier événement qui s'intitule « Une Wallonie meilleure ». Là, c'est un modèle qui nous vient du Bundestag en Allemagne et qui permettra à tout un chacun de se rendre ici même, au Parlement

de Wallonie, et d'y rencontrer des représentants des différents groupes politiques, de leur soumettre une doléance ou, au contraire, une suggestion, une proposition, de quoi améliorer la société wallonne. Bien sûr, là aussi, vous y êtes cordialement attendus et invités. Je me ferai une joie, bien sûr, de vous accueillir avec l'ensemble des groupes politiques.

Chers citoyens députés, durant de très nombreuses journées, je veux d'ores et déjà saluer ici la qualité de votre travail. Vous vous êtes montrés curieux et engagés, tant lors des échanges avec les spécialistes ou des professeurs que vous avez rencontrés, qu'au sein des différents groupes de travail et, surtout, bien sûr, du comité de rédaction final. Une fois encore, vous avez démontré tout l'appétit citoyen pour la participation et le dialogue puisque, sur les 28 panélistes du début, 27 ont participé à l'ensemble des travaux, ce qui est particulièrement remarquable. Cela l'est d'autant plus que l'exercice qui vous a été confié était loin d'être aisé, et ce, à plusieurs titres.

En effet, vous l'avez découvert, le débat parlementaire nécessite toujours un ancrage dans le réel, mais aussi une solide maîtrise des dossiers. On croit savoir, et puis, en écoutant d'autres, en parcourant des documents, on se rend compte que l'on avait une connaissance limitée du sujet. Il nécessite, en outre, une véritable capacité de compromis ou de consensus, d'où le nom de la « déclaration-consensus » qui clôture vos travaux.

Ainsi, vos discussions ont suscité autant d'enthousiasme que parfois de visions divergentes, si je suis bien informé. Au fond, vous avez découvert le travail parlementaire, avec ses confrontations, ses affrontements et puis la capacité d'écoute de chacun pour finalement déboucher sur une vision d'un avenir partagé, dans un indispensable respect mutuel. La déclaration-consensus qui nous sera présentée dans quelques instants en est l'émanation. Vous pouvez en être fiers.

En outre, la complexité de la matière ne semble pas vous avoir effrayés, que du contraire, puisque si je suis bien informé, vous avez sollicité des auditions complémentaires d'experts, notamment en matière fiscale. C'est là, me semble-t-il, un signe d'une réelle maturité et d'une conscience citoyenne que le décideur a aussi besoin d'experts pour éclairer sa décision.

Enfin, l'enjeu de la jeunesse recouvre un éventail de compétences très larges dans la sphère de nos prérogatives régionales, ce qui nécessite toujours un travail méthodique, des choix judicieux – et rappelez-vous, la dernière fois que nous nous sommes vus – des choix hiérarchisés. On ne peut, en effet, pas tout faire en même temps, parce que l'on a pas forcément les moyens matériels et, surtout, financiers.

Je tiens bien sûr ici à remercier tout particulièrement – et je sais que je suis l'interprète de vos pensées – l'Institut Destrée, son directeur, sa conseillère, le comité scientifique et nos amis de Canal C qui, d'emblée, nous avaient un peu éveillés à la réalité de la jeunesse et à l'envie de s'exprimer en la matière.

Et puis, de votre côté, par la mobilisation de votre intelligence collective, vous êtes parvenus à travers cette déclaration-consensus à doter la Wallonie d'un outil inédit qui contribuera à une réponse à la mesure de l'enjeu et conforme à de larges attentes citoyennes.

Sans dévoiler le contenu de vos propositions – la curiosité m'a quand même poussé à y jeter un petit coup d'oeil, je ne peux pas le cacher –, je souhaiterais pointer avec vous trois thématiques qui, manifestement, ont émaillé vos débats, vos échanges, parfois vos confrontations.

C'est celle d'abord de la formation, qui constitue finalement le fondement d'une réelle liberté de choix et d'une authentique politique d'égalité des chances. À ce titre, le lien entre l'école, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles a la responsabilité et la formation professionnelle, qui est celle de votre gouvernant, Monsieur le Ministre-Président, voire d'autres formes d'apprentissages. Elle revêt une importance capitale, afin de doter chaque jeune des compétences qui lui permettent d'accéder à l'emploi et, surtout, à son épanouissement personnel. Dès lors, en cohérence avec le futur Pacte d'excellence, en cours d'élaboration au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous

devons poursuivre les nombreuses initiatives régionales en matière de formation, qu'elle soit professionnelle, en alternance ou encore linguistique.

Ensuite, j'ai été particulièrement sensible à vos interrogations concernant le dilemme, si j'ose dire, entre le lieu de travail et le lieu de vie. Dans un contexte où tant la situation familiale que les carrières professionnelles sont de plus en plus variées, contrastées et nous amènent parfois à changer de lieu de vie. La portabilité des droits d'enregistrement constitue manifestement un enjeu que nous allons devoir aborder, en tirant notamment les enseignements du dispositif que nos amis flamands ont mis sur pied, voici quelques années.

Enfin, je relève votre volonté de construire des institutions et des services publics de plus grande proximité, plus proactifs et en phase avec des aspirations citoyennes. L'expérience que vous venez de vivre ici participe assurément à ce que l'on interroge le nécessaire lien continu qui doit se tisser entre nos concitoyens, les services publics que nous dispensons et l'ensemble des représentants.

Pour reprendre les mots d'un expert, celles de Phillipe Destatte lors de son introduction, il disait : « Notre objectif est de répondre à un besoin de démocratie approfondie, d'infléchir ou même renouveler les politiques collectives entre les échanges électoraux ». Autrement dit, il voulait nous dire que le citoyen ne donne plus sa voix aux élus, tout au plus la prête-t-il, avec l'ambition et la volonté de lui retirer le moment venu pour être entendu pendant la législature sur des thèmes qui les concernent et qui concernent leur quotidien. C'est tout l'intérêt des nombreuses initiatives d'ouverture de ce parlement à la citoyenneté. Je veux encore le remercier parce qu'il a pu avec son équipe permettre l'élaboration d'une déclaration-consensus. D'autant plus que nous aurons l'occasion, comme M. le Ministre-Président – et je veux encore le remercier – l'avait réalisé pour les panélistes de l'année dernière, nous avions porté un regard un an après. Que sont devenues nos suggestions? Que sont devenues nos délibérations? Quelles sont les décisions parlementaires ou gouvernementales qui ont été arrêtées? D'ores et déjà je vous donne rendezvous dans un an. Peut-être croiserez-vous alors la cuvée 2019 des nouveaux panélistes sur un thème qu'il nous faudra définir.

Chers amis, avant de passer la parole au représentant du panel afin qu'il nous présente et qu'il présente au ministre-président ainsi qu'aux parlementaires dans leurs variétés et leurs diversités d'opinions la déclaration-consensus. Je souhaitais rappeler les paroles d'un des intervenants dans l'enquête qualitative qui était de très grande qualité, pardonnez-moi ce pléonasme de « très grande qualité » – chapeau les amis de canal C – et qui disait à juste titre qu'à 20 ans c'est l'âge où tout devrait être possible. Nous allons voir comment vous voulez rendre possible un certain nombre de projets en découvrant maintenant votre déclaration de consensus. En tout cas, à chacune et chacun, merci de votre engagement citoyen, vous avez été un modèle pour nous.

(Applaudissements)

RAPPEL DU PROCESSUS ET DES ENJEUX DU PANEL CITOYEN

M. le Président. - Monsieur le Directeur général, qui va prendre la parole ? Sont-ils plusieurs ? Vous souhaitez le faire de votre banc, j'imagine ? Parfait ! Nous vous écoutons tous.

M. Hermès Gerrienne. - Tout d'abord, nous souhaitons adresser nos remerciements au Parlement pour l'initiative passionnante et intéressante. Nous avons appris énormément de choses, nous avons découvert le travail parlementaire. On sort de ce travail réalisé entre citoyens avec une véritable déclaration-consensus puisqu'on nous l'a clairement rappelé en début de travaux : le consensus signifie aussi qu'à un moment donné il peut y avoir de la confrontation et qu'il n'y a pas d'obligations à ce que tout le monde soit d'accord avec ce que l'on dit.

Aujourd'hui la déclaration est clairement un consensus, il n'y a pas eu d'élément qui souhaitait se désolidariser de nos propositions. C'est un premier point important. Nous souhaitons aussi nous associer à vos paroles et adresser toutes nos pensées à M. le Ministre-Président et le remercier d'être présent aujourd'hui, malgré ce qui le touche. Nous allons essayer d'être rapides et de ne pas prendre trop de temps pour pouvoir vous libérer aussi rapidement que possible. Dans notre déclaration-consensus, vous l'avez constaté, nous avons choisi en préambule de redéfinir certaines notions parce que, clairement, des notions sont susceptibles d'être comprises de manière différente par tout le monde. Très rapidement nous sommes arrivés à la conclusion que certaines notions sortaient un peu du cadre que l'on connaît habituellement, donc je vais les énumérer rapidement et vous dire ce que nous entendons par ces éléments-là, parce que c'est important, tout au cours de la déclaration-consensus. Ces termes signifient ce que l'on indique dans le préambule.

Le premier élément, c'est la notion de jeunesse. Dans un cadre législatif, il faut bien définir une période entre tel âge et tel âge. Il faut fixer des limites qui soient chiffrées de manière très rationnelle. Or, nous sommes très vite arrivés à la conclusion que la notion de jeunesse, par rapport au siècle passé ou même au siècle précédent, avait fortement évolué. Nous la définissons comme la période d'instabilité. Plusieurs philosophes ou sociologues partagent d'ailleurs cet avis. C'est une période d'instabilité entre l'enfance et le passage à l'âge adulte où l'on se cherche, où l'on tente des expériences. C'est une période qui n'est plus nécessairement limitée dans le temps. À une époque, à 20 ans, pratiquement tout le monde commençait à travailler – hormis quelques exceptions – et on rentrait dans l'âge adulte en s'installant dans une famille, une maison, généralement pour une très longue période. Ici, on n'est plus du tout dans ce cadre-là. On a voulu intégrer cette notion-là dans toute la déclaration-consensus. Vous verrez qu'à un moment donné, on assume d'ailleurs une petite incohérence puisque dans l'une de nos propositions, on fixe une période d'âge pour laquelle on fait la proposition; on est obligé de revenir dans un cadre.

Lorsqu'on parle d'emploi ou d'activité, c'est la même chose : on souhaite entendre ces notions au sens très large du terme. Cela concerne aussi bien le jeune entrepreneur qui va créer son emploi, son activité, mais aussi les artistes. C'est aussi une activité de formation, c'est-à-dire qu'à un moment donné dans la vie – y compris dans cette période d'instabilité et de jeunesse – l'activité du moment, c'est de reprendre une formation pour une période un an, par exemple. Dès lors, emploi et activité, ce n'est pas simplement avoir un travail avec un contrat chez un employeur ou bien avoir un statut d'indépendant. C'est au-delà de cela. On a notamment pensé aux activités artistiques ou culturelles.

Lorsque l'on parle de diplôme et de qualification, on souhaite également aller au-delà du diplôme, du papier délivré par une institution, par une école ; c'est aussi la qualification. Un exemple qui est ressorti, c'est par exemple le personnel de Caterpillar qui, avec une expérience de 30 ans, se retrouvait sur le marché de l'emploi, avec un simple diplôme de fin d'études secondaires ou de fin d'études techniques, alors qu'il y avait une expérience de 30 ans. Cette expérience a été valorisée par nos institutions à travers des exercices de qualification et de certification. C'est vraiment dans ce sens-là que nous appréhendons ce concept. Ce n'est pas que le diplôme, c'est décrocher une qualification.

Lorsque l'on parle de systèmes éducatifs, on a généralement tendance à réduire cela à l'école, aux centres de formation, et cetera. Nous souhaitons aller bien au-delà. Quand on parle du système éducatif dans la déclaration-consensus, on entend toutes les formes d'éducation et de formation. Je vais prendre le temps de les citer. Il s'agit de tous les lieux d'apprentissage tels que la famille, l'école, les organisations de jeunesse, les échanges intergénérationnels par le tutorat ou le compagnonnage par exemple. L'exemple du compagnonnage n'est pas nécessairement une institution qui délivre un diplôme. Il s'agit donc du système éducatif, bien au-delà de l'école. Pendant tout le temps de la présentation de la déclaration et lorsque vous la parcourrez, nous souhaitons que vous gardiez à l'esprit que, lorsque l'on utilise ces termes-là, cela va au-delà de ce qu'on peut entendre habituellement.

Au bout de la première journée est ressortie l'importance de s'appuyer sur un certain nombre de valeurs. Certaines peuvent paraître évidentes ; nous avons identifié la solidarité, qui est la valeur qui transcende l'ensemble des propositions. C'est la raison pour laquelle elle est volontairement mise en première position. Cela vise toutes les formes de solidarité : interpersonnelles, intergénérationnelles, entre nos différentes régions et même entre les jeunes, au-delà de nos frontières.

Une autre valeur, c'est la liberté. Ce n'est pas dans le sens « je fais ce que je veux, quand je veux », mais c'est vraiment une notion importante, d'autant plus dans cette période d'instabilité que nous avons définie comme étant la jeunesse, parce que c'est aussi la liberté de se tromper, de changer d'orientation, de faire d'autres choix, des parcours de vie qui sont pratiquement linéaires qui démarrent à la fin des études et qui se terminent au moment ou l'on prend sa retraite a priori on peut considérer que cela n'existe pratiquement plus. Cette liberté est aussi la liberté d'un moment donné même tard par rapport à ce que l'on pourrait imaginer. Pourquoi pas, a 30 ans, se dire, je change totalement d'orientation. C'est la liberté de pouvoir faire faire ces choix dans le respect de la liberté des autres. L'adage « la liberté des uns s'arrête ou celles commence celles des autres » reste essentiel.

La notion de partage, c'est le partage au-delà de la répartition des richesses où le partage est le partage des connaissances, c'est le partage des expériences, c'est la possibilité entre générations d'échanger dans les deux sens. Cela, ça a été un élément important lorsque l'on a parlé d'intérêt générationnel, c'est la notion de partage dans les deux sens. Lorsque que l'on parle de tutorat ou de compagnonnage, le tuteur a parfois autant à retirer de l'expérience du tutorat, a parfois autant à apprendre de celui qu'il soutient dans son activité.

Le savoir-vivre ensemble, l'expression parle d'elle-même. C'est clairement une condition sine qua non du respect des libertés marqué par les limites de nos libertés à nous.

Le respect. C'est vraiment la notion de respect dans toutes ces dimensions, c'est le respect des différences, c'est le respect des choix des uns et des autres. On a parlé d'urbanité et de ruralité donc c'est l'éducation civique qui doit faire partie du développement du citoyen dans l'espace, dans la société dans laquelle on vit.

La simplicité est aussi une valeur que l'on va considérer comme importante parce que, de nouveau, on s'est rendu compte que les choses, les institutions, les projets de société, l'organisation de notre société sont complexes. Il est important de revenir à des choses plus simples et de faire moins pour faire mieux.

L'humilité, c'est que chacun puisse valide chacun puisse sortir de sa bulle de cet hypernarcissisme, de cet égocentrisme qui est très présent pour le moment et faire un effort aussi – cela c'est plus une attente vis-à-vis du monde politique qu'on a pu appréhender de beaucoup plus près – de marquer une présence plus forte auprès des citoyens. Là, je rejoins un peu ce que vous disiez, c'est cette notion de proximité et l'impression parfois on est face à un monde qui regarde de très haut ce qui se passe, mais sans voir ce qui se passe réellement sur le terrain.

La notion de performance. On parle beaucoup de performance, de rapidité, d'efficacité, la possibilité d'être multitâches, mais on souhaite aussi que cette notion de performance soit plus large et que l'on ne soit pas dans la performance pure de gagner le plus, faire le mieux et être le premier, mais c'est de faire ce qui est le mieux avec les ressources dont on dispose. La personne qui est différente, qui a des difficultés, par exemple le handicap, va peut-être être simplement extrêmement performante de pouvoir rentrer dans un bâtiment ou simplement pouvoir partir faire ses courses. Cela peut être déjà une performance. Il faut garder à l'esprit que nous sommes tous performants, mais chacun à son niveau.

Enfin, la notion d'équilibre. C'est une notion importante aussi, on a tenu, dans toutes nos propositions, à garder à l'esprit l'équilibre entre tous les pans de la vie d'une personne. C'est vrai, à une époque, nous étions formés, on commençait à travailler et finalement l'équilibre entre le

travail et la vie familiale n'était pas nécessairement le meilleur par rapport à ce que l'on connaît maintenant. C'est donc une notion que l'on a souhaité garder : pouvoir avoir un équilibre de qualité entre les différents pans de notre vie, à savoir la vie familiale, la vie professionnelle, la vie de citoyen, comme l'investissement que l'on peut faire dans un exercice comme celui-ci. C'est une notion importante qui transcende aussi de nombreuses propositions.

EXPOSÉ DES RÉPONSES AUX ENJEUX PAR DES REPRÉSENTANTS DU PANEL

M. le Président. - Le contexte étant planté, j'invite les autres orateurs d'aller directement aux propositions concrètes. De la sorte, nous aurons l'occasion d'entendre une première réaction du ministre-président, et puis, bien sûr, on aura un dialogue avec les parlementaires.

Dominique, nous vous écoutons.

M. Dominique Edouard de Laguionie. - Je fais référence ici à la page 9 dudit document, où nous avons identifié cinq axes stratégiques et 21 actions. L'idée ici n'est pas de lire les 21 actions, mais de se focaliser sur celles qui me semblent être les plus importantes en fonction de l'axe choisi.

L'axe stratégique 1 « Encourager une solidarité, notamment intergénérationnelle, par des mécanismes d'encadrement, de tutorat, d'accomplissement, de transmission de savoir-faire ». C'est une invitation claire et nette au Gouvernement wallon à s'engager dans l'individualisation des droits pour en faire un levier d'une politique entre les générations. Nous souhaitons également encourager les tutorats, les mentorats de réciprocité.

L'idée aussi représentée de manière graphique plus tard, la symbolisation du puzzle, n'est pas un simple objet de marketing. Si vous vous souvenez un peu de l'historique du puzzle, c'était un objet que l'on trouvait dans toutes les familles et que l'on se passait de génération en génération pour compléter, pour recommencer, pour reconstruire. C'est un peu cela que l'on veut faire transparaître au travers de l'action 1.2.

L'action 1.3 « Valoriser la progressivité de l'impôt et en accroître son effet distributif en faveur des besoins spécifiques des jeunes ». S'il y a une réaction, on pourra développer.

L'axe 2 « Mettre en place un environnement protecteur en matières économiques, financières et de gestion du temps – mobilité et logement – pour permettre aux jeunes d'entreprendre, oser, se tromper, réfléchir, voyager, apprendre ». Nous souhaitons la création d'une allocation que l'on appellerait « Jeunesse Start » pour surmonter les différentes incompatibilités de revenus. Il est aussi question de créer les fondements pour permettre aux jeunes d'avoir un accès plus aisé au premier logement. Il s'agirait de clarifier le décret actuellement en cours concernant l'habitat léger en prenant en compte, notamment, sa dimension écologique.

Il y a aussi d'autres actions que l'on voudrait aussi favoriser, activer. On revient notamment à la question fiscale, qui est, pour nous, très importante sur les nouveaux modèles familiaux, notamment en ce qui concerne l'acquisition du premier bien immobilier.

Je passe maintenant à l'axe 3 « Coconstruire avec les jeunes les politiques collectives qui leur sont relatives ». Aujourd'hui – la Wallonie en est l'exemple –, les associations et collectifs sont légion, mais on voudrait que les jeunes soient plus présents au sein des compétences attribuées à la Wallonie pour créer une meilleure dynamique de coconstruction et pour définir ensemble les politiques de la jeunesse.

Il s'agirait, de manière transversale et non pas horizontale ou verticale, d'une cellule représentée par la jeunesse au sein de l'administration wallonne.

Enfin, on voudrait vraiment pousser les jeunes à ce qu'ils soient intégrés dans une série de plateformes de travail, de groupes de discussion, de *task force*, de concertations qui existent déjà. On voudrait une participation de présentation beaucoup plus effective des jeunes.

Je passe la parole à Sabrina pour poursuivre sur l'axe stratégique IV.

Mme Sabrina Février. - Nous aimerions adapter, simplifier, rendre plus accessible le système institutionnel et politique. Parce que même si nul n'est censé ignorer la loi, s'il était possible d'avoir accès à l'information de manière plus simple et plus claire, je pense que cela aiderait beaucoup de monde.

Il faudrait que l'on puisse :

- répertorier, analyser l'ensemble des offres de formation de la Wallonie, afin que les recherches soient plus faciles;
- développer, approfondir et toiletter les dispositifs de formation en alternance et les étendre à l'enseignement supérieur;
- imposer un langage juridique clair pour toutes les normes et réglementations. Cela a d'ailleurs été une grande découverte lors de ce panel. Nous nous étions fixé comme objectif effectivement d'utiliser des mots simples et des phrases simples, faciles à comprendre. Nous nous sommes vite rendu compte que si on veut être précis, le vocabulaire nous impose parfois des phrases un peu plus compliquées. Nous nous sommes mis à votre place et nous nous sommes dit que finalement ce n'est pas si simple de faire du simple;
- clarifier, vulgariser l'ensemble de la législation wallonne et déployer la panoplie des outils à caractère numérique;
- développer une application qu'on pourrait appeler « Ma Wallonie en poche » ;
- renforcer le processus en marche d'équivalence des diplômes et des certificats à tous niveaux.

Nous souhaiterions également la création d'une centrale administrative wallonne qui pourrait rassembler toutes les données personnelles de chacun, qui serait consultable aisément, afin d'éviter de remplir plusieurs fois un même document. Si tout est centralisé, cela nous semble plus simple.

Rendre visible et explicite la palette élargie des compétences spécialisées et générales, ainsi que les atouts des jeunes, sous forme de parcours numérique, vraiment mettre l'expérience de chacun, qu'elle soit professionnelle, qu'elle soit acquise lors d'un voyage ou autre, qu'on puisse la valoriser.

Lancer des passeports jeunes, favorisant l'ouverture dans les autres régions de Belgique, mais aussi à l'étranger, avec une banque de données qui pourrait contenir le CV de chacun et le profil de chacun. Pour permettre, de cette façon, des opportunités de projets de stage également hors Wallonie.

L'axe V, favoriser l'ouverture sur le monde :

- développer les capacités à saisir les opportunités de formation à l'étranger. On est venu avec l'idée d'un projet de service citoyen. Avant d'explorer le monde, explorons peut-être notre propre pays et favorisons un échange entre la communauté linguistique et l'enseignement. On pourrait permettre aux jeunes wallons d'aller passer un petit moment en Flandre et aux jeunes Flamands de passer un moment en Wallonie;
- encourager les stages à l'étranger, mais également hors Europe ;
- activer un réseau de Wallons à l'étranger. On pourrait avoir une banque de données de Wallons de l'étranger qui pourraient accueillir nos jeunes. Cela faciliterait les échanges puisqu'on pourrait facilement, au lieu de partir à l'aventure, on pourrait se dire « Moi, je veux être restaurateur. Je vais voyager dans le monde. Je vais contacter des Wallons qui ont ouvert des restaurants dans le monde entier et ainsi enrichir mon expérience. »;

- créer des bourses de rupture de trajectoire, mettre à disposition des allocations du soutien de façon systématique aux sous-critères spécifiques;
- imposer à tous les organismes publics qui agissent à l'étranger un volet jeunesse en mouvement;
- informer bien plus les jeunes sur l'existence des guichets d'information en ligne et en face à face :
- tirer les enseignements à partir du recensement déjà réalisé des diverses aides ;
- rendre son accès plus simplifié, voire amener ces informations plus près des jeunes, encore une volonté de simplifier et de rendre l'information accessible.

M. le Président. - Nous allons terminer, je pense, avec la présentation des différents axes. Je vois le timing, merci de l'esprit de concision de l'ensemble des intervenants.

On va peut-être s'orienter vers le ministre-président du fait de l'horaire. Je dois vous dire, chers panélistes, que vous avez affaire à un spécialiste à double titre parce qu'il est ministre-président, bien évidemment, mais il a été, dans une autre vie, vice-président du Conseil de la jeunesse – puisque vous en parliez – et secrétaire général du Conseil des comités nationaux des jeunesses d'Europe. C'est donc s'il a un passé très récent dans tous ces mouvements de jeunesse au niveau international et national.

La parole est à M. le Ministre-Président.

INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, chers panélistes, chers représentants de l'Institut Destrée, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les membres des services du Parlement, je vous remercie tout d'abord de l'opportunité qui nous est offerte à nouveau de densifier notre dialogue et notre écoute avec la société en général, avec les citoyens en particulier et plus spécifiquement avec les panélistes.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, on doit nourrir un certain nombre de nos travaux et de nos réflexions d'ouverture à d'autres formes plus inclusives, plus dynamiques, plus directes, novatrices, d'expression citoyenne aux côtés, bien sûr, des mécanismes parlementaires plus classiques tels que nous les connaissons. C'est en ce sens que je souhaitais participer au panel citoyen. À cet égard, je vous prie encore de m'excuser de devoir vous quitter de façon un peu précipitée pour les circonstances que, Monsieur le Président, vous venez de rappeler.

En ce qui concerne les propositions qui sont sur la table, le thème choisi est totalement prioritaire : notre capacité à organiser le chemin, l'inclusion de nos jeunes dans la société est un des enjeux majeurs que nous devons rencontrer, que ce soit au niveau régional wallon ou de façon plus large, dans la gestion des institutions, qu'elles soient communautaires, fédérales ou plus locales.

En ce qui concerne alors les différents éléments de proposition qui sont sur la table, chacun des axes nécessite bien sûr un approfondissement beaucoup plus circonstancié, mais je note d'ores et déjà des éléments transversaux qui méritent qu'au niveau du Gouvernement, qu'au niveau de nos équipes, de nos services, nous puissions les prolonger d'un certain nombre d'analyse, de réflexion, de dialogue et aussi, je l'espère, de concrétisation.

J'ai noté avec intérêt tout d'abord la redéfinition d'un certain nombre d'éléments de notions, de concepts. On a l'habitude de considérer, par exemple, que la jeunesse se définit de tel âge à tel âge. On doit aller plus loin. La définition qu'en fait aujourd'hui le décret Jeunesse – par exemple, on est jeune de 15 ans à 35 ans – me semble un peu décalée. Je ne doute pas que si on interroge un certain nombre des plus jeunes des panélistes, ils confirmeront cette vision probablement un peu décalée de cette analyse et de ces définitions.

J'ai pris cet exemple-là, mais je peux traduire aussi ce constat dans la définition d'autres éléments que vous avez légitimement soulignés, notamment la façon dont on considère la solidarité, le respect, l'humilité, les notions de partage que vous avez évoqués.

Dans les éléments d'analyse, il y a certainement une transversalité pour ce qui concerne la simplification, les répartitions de compétences, l'expression juridique institutionnelle, l'accès à l'information, l'organisation des structures ou encore la répartition des tâches entre les différents niveaux de compétence. Il y a là un pan entier indubitable de travail, dont une partie est déjà en cours, une partie doit être menée et certainement une autre part encore doit être spectaculairement amplifiée.

Je note aussi des commentaires très spécifiques et très pointus sur l'accessibilité au logement par exemple. On sait que cela reste un problème absolument majeur, que ce problème puisse trouver réponse – ou en tout cas réponse partielle – à travers notamment le soutien aux nouveaux dispositifs de cohabitation, aux nouveaux dispositifs juridiques pour organiser le bail ou encore des leviers financiers pour permettre l'accessibilité au logement, que ce soit sous forme de déductibilité, d'allocation logement ou de diminution des frais si on parle d'acquisition des premiers logements. Ici aussi, des pas ont été faits, mais quand on voit le coût du logement – singulièrement dans certaines sous-régions – en comparaison aux disponibilités de certains de nos concitoyens, il y a ici évidemment un gros problème qui reste ouvert.

Je pose vraiment le même type de raisonnement, chers panélistes, en ce qui concerne vraiment tout le plan formation, inclusion, comment on répond aux métiers en pénurie et en même temps aux inspirations légitimes de se former dans un métier qui correspond à ces attentes.

Savez-vous qu'il y a environ, aujourd'hui, de l'ordre de 80 filières qui sont professionnelles, qui sont considérées comme en pénurie ? Pour au moins 25 d'entre elles, elles sont en pénurie critique. Dans le même temps, nous avons environ 297 000 personnes en Région wallonne qui sont demanderesses d'emploi, soit qu'elles soient chômeuses complètes indemnisées, bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou encore d'une autre situation qui ne sont en tout cas pas l'allocation d'un revenu professionnel ou un revenu de remplacement lié à un problème de santé, par exemple.

On doit bien voir comment l'on peut, en même temps, articuler cette aspiration légitime des personnes, des jeunes, des personnes à une étape ou l'autre de leur vie personnelle ou professionnelle de se réaliser dans ce que sont leurs aspirations, dans ce que sont leurs projets professionnels, mais aussi de voir comment l'on peut orienter un peu plus vers un certain nombre de perspectives très concrètes en matière de formation. Il faut des initiatives comme l'inclusion directe dans le monde de l'entreprise, des dispositions qui forment à l'entrepreneuriat, des dispositions qui organisent de façon beaucoup plus adaptée la remédiation immédiate. D'autres éléments de cette nature me paraissent importants dans la foulée, bien sûr, de ce que vous mentionnez légitimement en ce qui concerne le tutorat et le mentorat. Vous avez cité le compagnonnage, dont le tutorat et le mentorat peuvent être aujourd'hui une des déclinaisons. Ces éléments doivent aussi retenir l'attention.

En ce qui concerne le levier fiscal, vous l'avez évoqué au moins à deux, trois ou quatre reprises, ce sont des leviers que l'on peut utiliser. On doit les utiliser dans un cadre qui est spécifique. Vous avez expliqué combien, parfois, l'articulation des institutions n'est pas simple, puisqu'on le sait, depuis la sixième réforme de l'État, une partie de l'impôt, en ce compris de l'impôt direct et de compétence régionale, le gros morceau, il y a à peu près 26 % qui sont aujourd'hui de l'impôt des personnes physiques, de l'impôt sur le travail, et cetera, qui revient aux régions, et le reste est toujours de compétence fédérale. Quand on prend des dispositions à la Région, on doit avoir un accord de coopération avec les autres entités pour appliquer nos dispositions, celles notamment que vous pourriez évoquer, celles que l'on souhaite aussi utiliser comme leviers pour soutenir notamment l'accès au logement, à d'autres situations. On doit toujours passer par un accord avec les autres entités fédérées, notamment pour éviter la concurrence fiscale entre les dispositions.

Vraiment tout ce qui concerne l'ouverture, c'est un point qui retient tout spécialement mon attention. Vous avez évoqué l'accès à l'étranger, le contact avec l'autre ou les autres communautés du pays, l'internationalisation, le séjour dans des entreprises ou dans des activités en dehors des limites de notre territoire wallon ou des limites nationales, l'internationalisation à la fois des mentalités, de la formation, et aussi ce que cela entraîne en termes de retour pour l'ouverture des personnes, l'ouverture de l'analyse, l'ouverture des mentalités, c'est un élément majeur.

J'ai noté aussi le service citoyen que vous avez évoqué. La plateforme citoyenne a beaucoup travaillé au fil des années et plaidé pour que l'on structure un cadre plus organisé pour le service citoyen. Normalement, votre revendication va pouvoir trouver réponse dans les prochaines semaines avec une proposition qui va organiser un service citoyen qui restera sur base volontaire, mais vraiment à grande dimension. Le but, c'est, à terme, d'avoir des centaines, et je l'espère des milliers de personnes, que ce soit en Wallonie ou ailleurs, qui s'engagent dans le service citoyen.

J'ai noté aussi des éléments plus spécifiques, peut-être orignaux, par exemple : la bourse de rupture de trajectoire, que je vois dans l'axe 5.3, le fait d'avoir aussi une forme de guichet unique, d'endroits où transversalement on sait que c'est là que l'on trouve l'information, d'avoir aussi un endroit où l'on coordonne la politique de jeunesse, même si un morceau reste actuellement, en tout cas, à la Communauté française. Ce sont aussi des éléments que j'ai notés scrupuleusement pendant les différents exposés.

L'équivalence des diplômes, la certification, la validation des compétences, c'est aussi tout un chantier. Vous savez, probablement, qu'il y a aujourd'hui un décret de validation des compétences. J'observe que dans le chemin de vie des hommes et des femmes, des jeunes ou des moins jeunes, on acquière toute une expertise qui n'est peut-être plus beaucoup fondée, parfois presque plus du tout, sur le diplôme initial, mais sur l'expérience que l'on a pu acquérir, fruit de son travail, fruit de ses lectures, de ses études « non formelles », fruit du métier que l'on a pu exercer tout au long de sa vie. La reconnaissance beaucoup plus large de la validation des compétences, c'est-à-dire que le diplôme qui valide des compétences peut vraiment être une porte qui ouvre à beaucoup plus de choses qu'aujourd'hui, me paraît devoir être creusée, notamment et encore plus particulièrement à destination d'un grand nombre de nos concitoyens qui ne sont pas nécessairement porteurs des diplômes d'enseignement universitaire ou d'enseignement supérieur.

Voilà, chers panélistes, Monsieur le Président, un trop bref tour d'horizon, mais, en tout cas, un élément de première analyse, que je voulais partager avec vous. Je pense que l'on a un devoir vraiment tout particulier par rapport à notre jeunesse. On observe – vous l'avez peut-être exprimé lors de vos réunions, vous le ferez peut-être – une distance, je crois pouvoir dire souvent un désenchantement par rapport aux institutions, par rapport aux décideurs en général, à celles et ceux qui représentent en général. Cette distance est probablement encore plus grande au niveau de la jeunesse.

Le devoir que l'on a, encore de façon plus significative, est, parallèlement, de réduire cette distance et de pouvoir vraiment bâtir une société où les uns et les autres ont la conviction que cette société leur offre des espaces de chemins pour chacune et chacun d'entre elles. Si l'on peut alimenter cela, ne fut-ce que partiellement, ensemble, alors je crois que l'on aura réussi une belle journée, qui ne sera pas seulement le fait du soleil, mais des idées que l'on aura pu partager.

Merci en tout cas de ce moment. Désolé de vous quitter, mais très gentiment, Michel Pemmers, qui m'accompagne et qui fait partie de mon équipe va, ce matin, scrupuleusement noter – je le connais – l'ensemble des différents éléments de commentaires, mais aussi de réactions des collègues parlementaires qui sont présents, cher Président. Merci en tout cas de votre travail, merci à toute l'équipe. On reste à votre écoute, puisque ceci n'a pas non plus pour vocation à se terminer avec la fin de l'exercice panel n° 2, si je puis dire. On peut continuer, par votre intermédiaire, par l'intermédiaire des équipes, à poursuivre un lien avec le Parlement, mais aussi

avec le Gouvernement et, ainsi, avec mes collègues, qui sont aussi concernés par l'une ou l'autre des expressions de compétences plus particulières que vous avez mentionnées. Merci.

ÉCHANGE DE VUES

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre-Président.

(Applaudissements)

On peut vous applaudir.

Je souhaite aussi dire aux panélistes que, dans un an, l'exercice sera encore plus intéressant, si j'ose dire, parce que là, le Gouvernement, leurs services auront eu le temps d'approfondir les suggestions que vous avez déployées aujourd'hui et qui sont consignées dans le document. Là, il y a déjà vraiment un premier compte rendu. Pour l'avoir vu avec M. Destatte et notre greffier avec les panélistes sur le thème du troisième âge, ce fut particulièrement riche, parce que, là, il y avait vraiment un niveau de connaissance partagé et un recul d'une année.

Merci, Monsieur le Ministre-Président, on vous libère, parce que l'on sait que, malheureusement, d'autres événements beaucoup plus tristes vous attendent. Merci aussi à votre collaborateur – on l'a bien compris, on va le regarder – de prendre note très soigneusement.

Y a-t-il de premières réactions par rapport à ce que vous avez entendu ?

La parole est à Hélène.

Mme Hélène Bodart. – Je suis rassurée, parce que M. Borsus a l'air assez en phase avec ce que nous proposons. C'est prometteur. Merci.

M. le Président. - Puisque nous avons pris l'habitude de nous prénommer, depuis l'année dernière, y a-t-il d'autres réactions, d'emblée ?

Je vous en prie.

Mme Claudine Tilkin. - Je vais profiter de la sortie de M. Borsus. J'ai une inquiétude par rapport à la création de toute une série de cités des métiers que l'on voit se profiler à l'horizon : Liège, Namur, Charleroi, et cetera, qui a pour objectif de rassembler l'offre de formation, d'information et d'orientation sur la Région wallonne. Cela me fait un peu peur, parce que l'on va retrouver des cités des métiers dans toutes les sous-régions, dans toutes les communes. Je vois que, en France, il y en a une. Nous, nous allons en avoir beaucoup, et j'ai un petit peu peur de cela. J'ai besoin d'être rassurée sur l'objectif. C'est vrai que face à la somme d'opportunité que les jeunes ont aujourd'hui, c'est vis-à-vis de cela qu'ils sont perdus. On les poursuit aujourd'hui, on essaie effectivement de les attirer au maximum. Par rapport à cette attitude que l'on a vis-à-vis des jeunes, je me pose des questions concernant leurs réactions. J'entends effectivement, M. Borsus le rappelait, cette espèce de désenchantement par rapport à ce qui existe : cette profusion d'offres, de service de tous ordres où chacun est un peu le concurrent de l'autre ? Adversaire ? L'ami ? J'ai des points d'interrogation.

Cela m'intéresserait effectivement d'avoir quelques éclaircissements ou faire l'objet de discussion sur ce volet-là, par rapport à nos jeunes qui, je pense, aujourd'hui sont vraiment désorientés. Nous vivons aujourd'hui une véritable révolution culturelle, je parle bien de la jeunesse, pas dans son coté étendu, mais de la vraie jeunesse, celle qui va jusqu'à 30-35 ans. Qui effectivement est un petit peu perdue aujourd'hui.

M. le Président. - Nous allons entendre peut-être d'autres réactions. Puisque nous sommes six parlementaires ici présents, les parlementaires ne vous connaissant pas dans toutes vos qualités,

je me permets de leur dire « attention c'est une spécialiste du conseil orientation emploi formation ». Je tiens à le dire, votre parcours professionnel l'atteste et ce qui donne d'autant plus un peu plus de crédit aux propos que vous tenez devant nous.

Y a-t-il d'autres contributions avant que les parlementaires ne réagissent en picorant si j'ose dire ou en réagissent peut-être de manière plus négative, qui sait ? À l'une ou l'autre idée exprimée. Je vous en prie.

- **M.** Hermès Gerrienne. S'il y a, à un moment donné, des questions, parce que comme nous sommes passés très rapidement au travers des actions, si nous devons expliquer de manière un peu plus détaillée un ou l'autre point, ou s'il y a des interrogations.
- **M. le Président.** Ou si du coté des panélistes vous souhaiteriez. Merci vraiment l'extraordinaire effort de concision, vous avez eu fort peu de temps et je le mesure bien. S'il y a des frustrations bien légitimes du coté des panélistes pour pouvoir détailler une idée qui est passée trop vite, revenez-y maintenant, dans la prise de parole pour que les parlementaires mesurent bien ce que vous avez suggéré.

C'est peut-être le cas dans les rapporteurs qui se sont exprimés ou dans le chef d'autres panélistes qui ont participé.

Mme Isabelle Mottiaux. - Mes collègues ont bien fait le résumé de tout, mais je tiens quand même à exprimer une valeur qui me tient vraiment à cœur, qui est résumée à la page 18, que la Wallonie se distingue par son attention et son aide ciblée aux publics les plus démunis, les plus fragiles. Les situations de précarité telles qu'elles soient, mères célibataires ou jeunes abandonnées. La solidarité étant notre priorité, notre attention doit aller en priorité à ceux qui en ont le plus besoin.

Ce sont vraiment les motifs qui m'ont tenu tout le long de ce panel, c'est que vraiment on porte une attention à ces personnes-là et que la Wallonie justement se distingue, en y apportant plus d'attention peut-être que les autres communautés. Tout simplement, c'est un point d'attention qui m'est cher.

- **M. le Président.** Et c'est très bien ! C'est vraiment cela le sens des témoignages que nous voulons entendre aujourd'hui, je vous en prie.
- **M.** Hermès Gerrienne. Puisque vous proposez de rebondir sur deux ou trois éléments. Petit élément de frustrations, lorsque nous avons parlé d'élément de confiance tout à l'heure et cela je pense, que c'est vraiment un élément important c'est la notion de confiance entre les institutions et le citoyen, en particulier les jeunes. L'idée est de dire aujourd'hui, maintenant le chômeur a priori cherche à frauder et ne souhaite pas travailler. La personne malade exagère sa maladie. Il y a une tendance globale qui est de se méfier de l'habitude des citoyens et donc de mettre en place plein de processus de contrôles. C'est ressorti au moment du panel, c'est de dire, mais faisons confiance et peut-être que tout ce que nous consacrons aux contrôles, nous pouvons peut-être le consacrer à permettre le progrès et aider les gens plutôt que de les contrôler. Quand on parlait de confiance, c'était cela.

M. le Ministre-Président a réagi sur la formulation originale de bourse de rupture. L'idée était qu'il y a énormément de bourses, d'aides, de possibilités de se former, d'aller à l'étranger, et cetera. Toutes ces bourses ont toujours comme objectifs la formation et l'apprentissage. Or, il y a des parcours de vie où, parfois, le simple fait de se dire « je pars six mois à l'étranger, je vais vivre dans une yourte dans le désert, pendant six mois parce que j'ai besoin de rompre avec mon passé, avec ma vie, avec la société dans laquelle je vis et lorsque je reviens, je serai un autre homme ». On constate énormément de burn-out dans notre société ; on se rend compte qu'après un burn-out, il y a une rupture totale par rapport à la vie précédente. L'idée de la bourse de rupture, c'est aussi de permettre de faire autre chose avec une bourse : ça va être un progrès dans la vie de la personne, sans nécessairement un diplôme. C'est un peu cela l'idée de la bourse de rupture,

un peu comme en matière d'aide à la jeunesse où l'on permet parfois à des jeunes de partir et de faire quelque chose totalement différent.

M. le Président. - Pour la petite histoire, si je peux me permettre, cela rejoint – M. Destatte va s'en souvenir – une proposition du panel précédent, sur la banque de temps. Les panélistes de l'année précédente voulaient permettre qu'on sorte d'un couloir – pour faire bref – et que l'on ne soit pas confiné toute sa vie dans le même couloir. Ils avaient, avec d'autres mots, exprimé la même préoccupation.

Y a-t-il d'autres réactions?

Mme Hélène Bodart. - Je me rends compte qu'on n'a pas abordé un point qui me semble assez important : c'est l'effet du travailleur pauvre. Souvent, on regarde le tarif « bonheur » d'un pays en regardant le PIB, le taux de chômage, le taux de travailleurs, mais derrière ces chiffres-là, il y a aussi des travailleurs qui sont pauvres parce qu'ils n'ont pas l'opportunité de travailler à temps plein, parce qu'ils ont des enfants. Une des propositions était d'encourager des entrepreneurs à engager le personnel qui le désire à temps plein afin de diminuer l'effet « travailleur pauvre », mais il y a sûrement plein d'autres idées auxquelles nous n'avons pas pensé. La précarité de l'emploi est quelque chose d'important, parce qu'on tombe toujours dans des petits jobs intérimaires ou dans des mi-temps. Il n'y a pas de sot métier, mais il y a quand même de sots salaires. C'est quelque chose à prendre en compte. C'était important pour moi de rappeler cela.

M. le Président. - Voilà une belle expression : les « sots salaires », je crois que nous avons été plusieurs à réagir.

Mme Sabrina Février. - Je voudrais adresser, aux membres du Parlement, une demande qui me tient à cœur. Vous allez travailler sur ce qu'on a fait ou même sur d'autres choses, et j'aimerais vraiment que vous ayez à l'esprit l'idée de bonheur. Au-delà du côté pratique, juridique, efficacité, j'aimerais vraiment que le Parlement ait à cœur le bonheur des gens et que, lorsque vous prenez une décision, vous vous demandiez : « cela va-t-il rendre les gens heureux ? ». Quand on est heureux, on est moins malade, plus efficace et épanoui. J'aimerais vraiment que cette notion de bonheur ait sa place dans les débats du Parlement.

M. le Président. - Vous savez qu'il existe maintenant des méthodes qui ne prennent pas uniquement en compte le produit intérieur brut de richesse, mais qui intègrent d'autres critères qui renvoient à votre appel à des considérations plus personnelles d'épanouissement et de bien-être. `

Y a-t-il d'autres témoignages ? Vous avez beaucoup travaillé ces dernières semaines. Il y a peutêtre des choses que la déclaration ne reprend pas – pour des questions évidentes de consensus –, mais dont vous voudriez quand même parler ou mettre un accent grave là où il y avait un accent aigu. Y a-t-il des réflexions de cette nature ?

- M. Vincenzo Nasser. On a oublié le fait d'attirer les investisseurs étrangers en Wallonie, vu que nous avons beaucoup de zones industrielles qui se vident plus rapidement qu'elles ne se remplissent, les inciter à venir en Wallonie avec des incitants fiscaux, une réduction sur le coût du travail.
- **M. le Président.** Le ministre-président a été ravi d'entendre votre réflexion puis qu'il a réservé une interview, il y a peu de temps, sur la nécessité de favoriser les investissements étrangers, mais son représentant va probablement peut-être tout à l'heure réagir, le moment venu. Merci d'avoir rappelé cette préoccupation pour vous et pour d'autres.

Y en a-t-il encore d'autres ?

Oui, je vous en prie.

Mme Nisrine Ennaciri. - Je voudrais juste rebondir sur quelque chose, c'est que l'on ne favorise pas assez l'entrepreneuriat pour les jeunes. Il y a tellement de choses et de dispositifs déjà mis en

oeuvre. Par exemple quand on dit à chaque fois « et si on mettait cela comme solution », on me dit « cela existe déjà », mais le problème est que l'on n'est pas au courant de ce qui existe. J'aimerais bien qu'il y ait par exemple des campagnes médiatiques pour que les citoyens sachent ce qui existe et ce que le gouvernement a déjà fait pour eux, leurs droits. Par exemple, les facilités, de quoi ils peuvent bénéficier pour les jeunes pour favoriser l'entrepreneuriat, ce qui serait vraiment une très bonne chose pour réduire le taux de chômage ?

M. le Président. - La nécessité du faire-savoir, le savoir-faire ne suffisant pas, vous avez raison de le rappeler parce qu'il y a un certain nombre de dispositifs, notamment, par rapport aux préoccupations que vous exprimez, je pense à deux initiatives du gouvernement précédent qui ont été prolongées par l'actuel. Le plan Airbag permettant à des jeunes de s'installer ou encore la reprise de commerces, affaire à suivre, qui n'est pas très connue et qui permet aux jeunes de reprendre des commerces à des personnes plus âgées qui voudraient avoir une rupture de carrière, pour le dire comme cela.

Voilà déjà deux éléments importants. Y a-t-il encore d'autres réflexions ?

Je scrute tous les regards. Je vous en prie.

M. Dominique Edouard de Laguionie. - Pour une question de temps et d'orientation dans le document final, je voudrais revenir sur le fameux triangle d'instabilité logement, mobilité, emploi. Je voudrais lier cela avec la question de la pénurie d'emplois en Wallonie. Je lis souvent et il faudrait – peut-être que je n'ai pas accès à cette information, peut-être qu'elle existe – faire une énumération des pénuries d'emploi, région par région, zone par zone. Cela fait six ans que je fais du travail transfrontalier en la direction de la Grande Région et Arlon a des difficultés immenses à trouver des infirmières. C'est l'instabilité emploi-logement-mobilité. Elles traversent la frontière et elles ont un autre salaire, le prix du logement dans la région d'Arlon est énorme, exorbitant. Il faut, dans notre réflexion, se demander comment faire pour attirer des infirmiers wallons, des infirmières wallonnes dans la région d'Arlon. Cela ne peut être qu'avec un dialogue, avec les pays voisins. Il faut trouver des synergies, des incitants fiscaux, des compensations.

Il faut toujours avoir ce triangle en tête aussi bien au niveau régional que local. Finalement, de la Belgique, on est très vite en 30 minutes dans un autre pays, j'habite à Liège en 30 minutes je suis en Allemagne, en 30 minutes je suis aux Pays-Bas, quand j'habitais Arlon je suis très vite en Lorraine française ou au Grand-Duché de Luxembourg, que dire de ceux qui habitent dans le Hainaut, et cetera. L'un ne va pas sans l'autre.

M. le Président. - La communication, le diagnostic, ici, avec les remèdes qui doivent y être liés, y a-t-il encore d'autres contributions ?

Oui, je vous en prie.

M. Louis Dupont. - Je ne sais pas s'il y a déjà une insistance sur ce point qui a été faite, parce que je suis arrivé un peu en retard, je m'en excuse, mais je pense que, parmi toutes les actions qu'on a proposées, il y en a beaucoup et on se doute bien que tout ne va pas être faisable, tout ne va pas être fait, tout n'est même pas réaliste. Je pense que l'une des actions qui mériterait principalement qu'on s'arrête dessus parce qu'elle nécessite peu d'effort pour énormément de changement et d'apport et qui – en tout cas dans ma tête – est très réaliste à faire, c'est l'idée d'un site Internet où on résumerait en fait tous les apports que justement toutes ces réunions parlementaires apportent et tous les avancements dans les lois. Encore une fois, la règle, la loi même c'est que nul n'est censé ignoré la loi, mais dans la réalité, demandez autour de vous, on en est loin.

Je pense que cette idée mérite particulièrement qu'on s'y arrête.

M. le Président. - M. le Secrétaire général me glisse dans l'oreille, c'est normal, il fait la promotion de son institution qui est la nôtre, chers collègues parlementaires, que notre site comporte déjà

toute une série d'indications quant aux textes que nous sommes en train de discuter. Je fais une petite page de publicité à sa demande, mais qui est bien compréhensible pour le travail de nos collègues.

D'autres réactions ?

Je vous en prie.

Mme Hélène Bodart. - J'aimerais réagir à ce que vous venez de dire. C'est vrai, je suis allée voir, mais ce n'est pas facile de comprendre. Je le dis quand même. C'est très compliqué de comprendre. J'ai été lire, j'ai essayé vraiment de me plonger dedans.

M. le Président. - Est-ce une difficulté technique ? Est-ce la formulation ?

Mme Hélène Bodart. - Le jargon. Excusez-moi d'utiliser ce mot-là, mais c'est très complexe.

M. le Président. - Monsieur le Greffier, je vais vous donner la parole, ce qui est assez rare et elle est très souvent écoutée.

M. Frédéric Janssens, Greffier du Parlement de Wallonie. - Merci, Monsieur le Président. Nous sommes bien conscients évidemment de la complexité des textes. Il y a dans un document parlementaire, que ce soit pour un projet ou une proposition de décret, finalement trois parties.

La plus abrupte, c'est évidemment le texte juridique lui-même, qui parfois vient modifier des textes. Le plus complet et abordable, c'est ce que l'on appelle les développements où l'auteur indique ce qu'il veut faire. Là, vous avez les éléments de motivation, les éléments de compréhension. Parfois, c'est vrai que c'est très long, touffu et que l'on a pas le temps quand on veut s'intéresser à un sujet de s'intéresser à tous les développements. C'est pour cela que, depuis deux ans, la première page de chaque document comprend un résumé. Où, en quelques lignes, vous pouvez savoir si cela peut vous intéresser et parfois, même avec le ton du résumé, si vous n'allez pas vous heurter à quelque chose qui est vraiment trop technique par rapport à vos intentions.

Aussi, si vous avez des suggestions en tant qu'utilisatrice pour faciliter encore l'appropriation, on est toujours à votre écoute pour essayer d'améliorer encore les documents ou l'accès à notre site.

Mme Hélène Bodart. - Merci. Je vous enverrai sûrement en retour.

M. le Président. - Juste pour vous dire que nous lançons une opération qui s'appelle « Un décret pour tous et par tous ». Mme Ryckmans qui nous a rejoints et qui est habillée de mauve, comme cela vous pouvez la situer, et votre serviteur, nous nous sommes lancés dans cette plateforme qui est de coconstruction de la loi. La première indication que nous avons reçue des spécialistes parisiens, c'est d'écrire autrement.

Mme Ryckmans pourra vous le dire, nous avons dû simplifier et abandonner notre propre jargon. En fait, la démarche consiste – elle va vous agréer, vous allez voir – quel est le problème que vous avez identifié de manière très simple et ensuite quelles sont les pistes de solution que vous ambitionnez de développer. Là, nous sommes dans l'interdiction, Mme Ryckmans peut en parler, d'ailleurs je vais l'inviter à ce qu'elle intervienne, nous ne pouvons pas utiliser des mots juridiques, du vocabulaire, des renvois de texte. C'est simplement comme si nous avions un dialogue face à face.

Cela, c'est une nouvelle formule que nous allons développer dans les toutes prochaines semaines.

Pour être sûr, là, je reviens à votre intervention, que le faire savoir existe. Le Bureau de l'assemblée a décidé de lancer une grande campagne de presse. Vous verrez dans vos journaux, je me tourne vers M. le Greffier, de mémoire, La Libre Belgique, Le Soir, L'Avenir et GrenzEcho. Dans ces quatre quotidiens, nous allons faire un appel à la population pour dire, à l'initiative de Mme Ryckmans mais c'est un travail de groupe, puisque Mme Ryckmans doit trouver des

partenaires parlementaires pour, avec ceux-ci dialoguer sur « y a-t-il moyen d'avoir des territoires zéro chômeur ». C'est un modèle français qui s'est développé et qu'elle souhaite voir développer.

En ce qui me concerne, là aussi avec d'autres partenaires parlementaires, c'est la défense et la promotion du commerce de proximité qui est un autre thème un peu délicat par rapport à l'ecommerce et aux superstructures. Là aussi, nous avons dû vraiment réécrire le texte, car on comprenait que pour le l'homme de la rue, passez mon expression, c'était imperceptible. Ce n'est pas nous qui l'avons constaté, ce sont les spécialistes qui nous l'ont dit.

Ce sont deux initiatives, mais je vous invite à transmettre vos doléances à Monsieur le Greffier, vous allez voir, il est fulgurant dans ses réponses.

Mme Claudine Tilkin. - Il y a peut-être des systèmes qui pourraient être utilisés qui renvoient à la formation à distance et notamment des MOOC dans ce genre de dossiers.

Effectivement de trouver des gens qui sont des répondants avec qui ont peut créer le dialogue.

M. le Président. - Vous soulevez tout le problème de l'éducation permanente, vaste débat, qui est essentiel dans la bonne appropriation des enjeux politiques, économiques et sociaux.

Pendant ce temps-là, les parlementaires s'échauffent, ils vont réagir, ils ont l'habitude d'intervenir donc je les retiens encore un peu pour que vous puissiez pleinement vous exprimer.

Comme nous avons encore un peu de temps, au-delà du fond, qu'avez-vous retenu de la forme du panel ? Autrement dit, qu'est-ce qui vous a séduit, qu'est-ce qui vous a étonné ou qu'est-ce qui vous a peut-être déçu ? Nous avons soulevé exactement les mêmes questions au panel précédent. Maintenant que vous êtes au terme, vous avez la liberté de parole complète. Rassurez-vous, il n'y aura aucune réaction ou aucun jugement de valeur de notre part, mais il est important que les parlementaires vous entendent sur la forme.

Mme Nisrine Ennaciri. - C'est vraiment une très bonne initiative du Parlement wallon que de faire appel aux jeunes pour les écouter et les comprendre. La meilleure façon de comprendre les problèmes des jeunes, c'est justement de s'adresser à eux.

Le premier jour, j'étais étonnée de voir que le panel était divisé en deux avec 14 jeunes et 14 d'une autre tranche. Au début, j'étais un peu inquiète, mais j'ai vraiment apprécié le fait que bien que vous soyez plus spécialisé que moi, les autres étaient dedans et n'ont pas divergé. J'ai apprécié que tous soient sur la même longueur d'onde.

Ce qui m'embête toujours c'est qu'il reste un intervalle d'âge entre 18 et 30 ans dans la jeunesse alors que la Belgique est située entre des pays voisins sur qui nous pourrions prendre exemple, à l'instar de l'Allemagne qui ne limite pas la jeunesse à 30 ans.

Je me dis qu'en 2018, nous devrions évoluer en ce sens. Je vous remercie.

Mme Emilie El Ouaar. - J'ai été agréablement surprise de vous rencontrer, vous, Monsieur Philippe.

M. le Président. - Monsieur Philippe est assez étonnant.

(Rires)

Mme Emilie El Ouaar. - Non, mais au début j'étais impressionnée puis je me suis rendue compte que - je ne vais pas dire que vous êtes comme nous - mais que vous êtes gentil et que l'on pouvait travailler mais j'ai apprécié le fait que vous nous ayez donné la possibilité de donner notre avis.

M. le Président. - Donc, en arrivant ici, c'était la réputation, la sévérité, l'austérité des scientifiques ou des politiques, le décor ; vous vous êtes dit « Que fais-je là ? ».

Mme Emilie El Ouaar. - C'est le stress d'être avec des adultes qui font de la politique depuis des années... Je ne vais pas dire que je ne sais pas très bien parler français, mais pas comme vous. Je n'ai pas un dictionnaire dans la tête.

(Rires)

Je me suis dit que j'allais comprendre la moitié...

M. le Président. - Je vais demander qu'on enregistre ce passage.

Mme Emilie El Ouaar. - J'ai cru que je n'allais pas très bien tout comprendre, mais ça va, vous êtes assez compréhensible.

M. le Président. - Vous en sortez donc avec une appréciation très positive ?

Mme Emilie El Quaar. - Oui.

M. le Président. - Bien. Comme cela, on a chacun un dictionnaire dans la tête, vous aussi maintenant.

Y en a-t-il d'autres sur la forme, peut-être même la relation entre vous, parce qu'il y avait des personnes d'horizons différents, sociologiquement, de région, pas simplement d'âge. Y a-t-il parfois eu – c'est ce qu'on m'a dit – des confrontations où vous n'étiez pas d'accord ? Dites-nous un peu.

Mme Sabrina Février. - Au-delà du fait que j'ai vraiment adoré cet exercice, j'ai aussi découvert toute la difficulté et je me suis mis un peu à votre place. On ne se rend pas toujours compte, quand on regarde les débats à la télévision qu'il faut d'abord faire preuve de beaucoup de sang-froid, de patience. Parfois, on a envie de réagir à chaud sur ce que dit quelqu'un, mais il faut attendre son tour. Parfois, on n'a pas envie d'entendre une personne, on n'est pas d'accord ; là aussi, il faut faire preuve de sang-froid. Je me suis rendu compte que ce n'était pas évident. Parfois, on avait un objectif bien clair, on voulait absolument faire passer quelque chose et puis, au fur et à mesure des débats, on se rend compte que notre super idée de départ s'étiole un peu et tombe à l'eau. Il y a aussi les frustrations et il faut vivre avec cela. Ce n'est pas évident.

Cela m'a beaucoup enrichie parce que je ne suis pas une personne particulièrement patiente et cela m'a appris déjà la patience.

M. le Président. - Si je peux me permettre, avez-vous eu le même sentiment qu'une panéliste de l'année dernière qui, lorsqu'on l'interrogeait sur l'évaluation, nous a dit : « C'était fatiguant ».

Mme Sabrina Février. - Très.

M. le Président. - Parce qu'on ne se rend pas compte, mais devoir entendre, lire, avoir la patience et puis de revenir à charge, elle avait trouvé cela assez fatiguant malgré tout. Cela ne veut pas dire que ce n'était pas possible, loin s'en faut, mais c'était plus ardu qu'elle ne l'imaginait avant d'entrer au Parlement.

Mme Sabrina Février. - Je trouve que l'exercice intellectuel est très éprouvant parce qu'il faut suivre le débat, en même temps, garder son idée dans un coin de sa tête, en même temps se dire : « Sur cela, je voudrais bien réagir, le débat progresse, donc là-dessus, je dois modifier mon idée et évoluer avec le débat ». Oui, effectivement, tout cela est assez fatigant.

M. le Président. - D'autres réactions ?

Mme Nisrine Ennaciri. - Je reprends la parole, désolée pour certains. Personnellement, je ne trouvais pas cela fatigant; c'était vraiment très passionnant. Par contre, c'était un peu frustrant dans la mesure où on devait respecter un timing, on devait respecter un planning. On n'avait

parfois pas vraiment le temps de s'exprimer sur tout ce qu'on avait en tête. Surtout qu'on a prêté serment et qu'on doit vraiment, à la fin, avoir la conscience tranquille et dire : « Voilà, je ne suis pas là juste pour représenter ma petite personne, mais aussi pour représenter les autres tranches de la population, les autres citoyens ». Si j'ai quelque chose à reprocher, c'est juste pour le timing. J'aimerais remercier sincèrement M. Philippe et les autres membres de l'Institut Destrée parce qu'ils nous ont vraiment beaucoup aidés pour nous orienter, nous aiguiller et faire en sorte que tout ce qu'on a en tête, on a pu le traduire en mots et en consensus. Ils ont aussi été présents pour apaiser les tensions.

M. le Président. - Vous avez eu des moments de tension ?

Mme Nisrine Ennaciri. - Oui, bien sûr, parce que c'est comme Sabrina le disait, il fallait vraiment apprendre à écouter. Parfois, quand on n'est pas d'accord, il faut garder son sang-froid, respecter l'idée de l'autre. S'il le pense, c'est qu'il a vraiment ses raisons. Il ne va pas penser des idées comme cela.

Nous, par exemple, on a une d'autres raisons pour penser le contraire. Voilà, ce qui est bien, c'est que l'on vient tous d'un environnement différent, on a des métiers différents, on a des formations différentes, ce qui a fait que le panel est enrichissant.

M. le Président. - La parole est à Zineb.

Mme Zineb Lamaalmi. - Bonjour. Je m'appelle Zineb.

En fait, oui, je pense que l'on a tous vécu un peu de tension dans ces débats. Ce que je trouvais fort intéressant, c'est que, justement, l'on a appris à avoir une écoute attentive, bienveillante envers tout le monde. J'ai été agréablement surprise parce que nos confrontations ont toujours été intelligentes, dans le sens où l'on n'a pas été agressif l'un envers l'autre. On s'est tous écoutés. Cela nous a appris à parler au bon moment, à écouter les autres et à parler au bon moment et peut-être changer les idées que l'on avait en s'enrichissant, justement, de ce que les autres pouvaient apporter au débat.

M. le Président. - La parole est à Hélène.

Mme Hélène Bodart. - Je voudrais remercier Dominique. Pourquoi Dominique ? Parce que c'est notre rédacteur en chef et que la partie rédaction, je crois, n'est pas assez... J'ai adoré, évidemment l'expérience. Je n'ai pas trouvé cela fatigant. Je rejoins la plupart des choses qui viennent d'être dites. La partie rédaction, peut-être, nécessiterait une place dans le processus. On a vraiment dû s'organiser entre nous. Finalement, même si l'on était quatre ou cinq pour finaliser l'écriture, heureusement que Dominique était là – et merci beaucoup – pour fédérer tout cela, remettre en forme. Je crois que c'est important de le remercier.

(Applaudissements)

M. le Président. - Bravo, Dominique. On va donc noter qu'il y a M. Philippe et M. Dominique, chacun dans leur rôle.

Comme chacun se livre un peu plus, je vous en prie.

Mme Claudine Tilkin. - Je voulais dire que ce qui m'a impressionné, c'est ce que l'on vient de dire il n'y a pas longtemps, c'est-à-dire qu'il y avait une conscience. Nous avons prêté serment et la conscience de ce serment a été quelque chose d'important, me semble-t-il, qui a transparu à travers nos échanges. Cela m'a impressionné, et en plus, cela m'a plu.

J'aurais voulu aussi peut-être, au départ, avoir un peu plus, personnellement, d'explicitations sur la méthodologie générale. D'où part-on ? Comment vont se structurer les étapes ? Personnellement, je crois que cela aurait été plus simple.

Sinon, j'ai beaucoup appris, et j'ai beaucoup appris de beaucoup de monde ici. Je suis très contente d'avoir fait la connaissance, non pas vraiment précise, de tout le monde, mais de beaucoup de personnes rassemblées ici.

M. le Président. - C'est vrai que la formule, je le dis pour les parlementaires présents, est un peu différente de l'année dernière. L'année dernière, nous avions un panel qui était le miroir de la société wallonne dans sa diversité. Cela collait, de manière proportionnée, aux différentes régions, aux différentes tranches d'âge, hommes femmes, et cetera. Tandis qu'ici, le panel était, on l'a dit tout à l'heure, partagé. La moitié était censée représenter les jeunes et la moitié le reste de la société. Parfois, la jeunesse peut passer de l'un à l'autre. Ce n'est pas uniquement une question d'âge, vous l'avez bien rappelé tout à l'heure.

C'était une formule un peu audacieuse, puisque nous avions mis sur enseigne, si j'ose dire, presque qu'une confrontation, et qui, finalement, n'a pas eu lieu sur ce terrain, si je suis bien informé.

Dominique, vous qui avez tenu la plume, dites-nous un peu, parce que manifestement, vous avez fait consensus.

- **M. Dominique Édouard de Laguionie.** Ce qui est aussi intéressant, c'est à la fin du document, aux deux questions posées je ne les connais pas par cœur et j'ai besoin de mes antisèches « quelles principales suggestions feriez-vous en vue de l'organisation d'un prochain panel ? » ainsi que « que retirez-vous de l'expérience panel citoyen ? ». J'ai eu un taux de réponse de plus de 75 %. C'est est extrêmement rare, je pense, quand il s'agit d'avoir du retour en très peu de temps. Cela prouve bien qu'il y avait vraiment du ciment dans notre « maison Malonia » à construire, à reconstruire et à coconstruire. C'est quand même une très belle adhérence.
- **M. le Président.** Pour les parlementaires qui ne connaissent pas tous les textes ni l'évolution de vos pensées, vous pourriez leur expliquer ce nouveau pays qui est la Malonia, parce que, moi, j'ai eu votre explication, mais les parlementaires ne l'ont pas eue, si je peux me permettre.
- **M. Dominique Édouard de Laguionie.** Mes origines latines : *tu quoque fili* . En fait, quand je dis « Malonia », je renvoie au « w » de Wallonie et au fait de l'avoir retourné, pour montrer la capacité et l'intelligence de la Wallonie à s'adapter, à se retourner, sa flexibilité. En même temps, quand vous le lisez comme cela et là, c'est à la page 19 c'est aussi le toit de la maison du premier logement, tout comme des logements futurs. Les jeunes ont besoin du premier coup de pouce des représentants de la nation wallonne, dans l'élaboration, dans leur cheminement pour acquérir leur autonomie. C'est comme cela qu'il faut comprendre le « w » qui devient « m » et qui redevient « w ». Voilà.

INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DES GROUPES POLITIQUES.

M. le Président. - Alors, il y a une petite voix extrêmement intelligente – elle se reconnaîtra – qui nous a fait parvenir un petit texte très pertinent nous disant : « Il y a certaines personnes que je n'ai pas encore entendues et que j'aimerais entendre ». Je vous donne l'auteure de cette petite voix, qui est une voix écoutée dans ce Parlement, c'est signé Hélène Ryckmans, qui dit : « Mais au fond, ceux qui n'ont pas encore parlé, est-ce parce qu'ils sont contents d'entendre les autres et qu'ils s'y retrouvent bien ou n'osent-ils pas parce que nous sommes là ? » C'est un appel d'Hélène, l'autre Hélène, et je la rejoins assez bien. C'est pour cela que je me permets de respecter ses droits d'auteur, ce qui ne veut pas dire que tous ceux qui ont parlé, ce n'était pas pertinent, loin de là, que les choses soient claires.

Je vais donc me tourner, avec tous les parlementaires, sur celles et ceux qui n'ont encore rien dit, en leur donnant une nouvelle occasion, une nouvelle opportunité, sur le fond ou sur la forme, d'intervenir.

Cela vous a-t-il donné – comme cela, je favorise un peu l'expression de Monsieur – l'envie de faire de la politique ?

Je vous en prie.

- **M.** Antoine Neuprez. Je n'ai pas parlé aujourd'hui, mais croyez bien que j'ai parlé quelques fois durant les débats. Tout ce qui a été dit me convenait. Je ne voudrais pas que Madame Hélène puisse croire que l'on a beaucoup parlé, mais là, aujourd'hui, c'est un peu des conclusions. Il y avait des rapporteurs, qui ont très bien fait cela. Si l'on me demande ce qui m'a plu ici, c'est tout ce qui a été dit, c'est la connaissance d'autres personnes. Moi, je suis pensionné, je vois moins de monde et le fait de se retrouver, comme cela, toutes générations confondues, c'est un très grand enrichissement. J'espère que j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice dans les discussions qu'il y a eu. Voilà, c'est tout.
- **M. le Président.** Je reprends le sentiment d'un panéliste, l'année dernière, qui a dit : « C'est dommage que l'on ne puisse pas faire un panel avec des 3,5 millions de Wallons et Wallonnes ». C'était bien sûr une boutade, parce qu'il considérait que la formule était tellement enrichissante, qu'il y avait vraiment un gain mutuel et pour la démocratie, et pour les personnes concernées.

Je vous en prie.

- M. Christian Cholewa. En fait, en tant que doyen, excusez du peu.
- M. le Président. Le doyen doit toujours être écouté.
- **M. Christian Cholewa.** C'était très enrichissant, très intéressant aussi, mais ce qui était dommage, c'est que parfois, on n'avait pas la possibilité d'exprimer totalement ses pensées, on était obligés de couper court parce que le temps était là et qu'il y avait d'autres choses à voir. Le sujet duquel on a dû débattre était tellement vaste qu'on n'a pas su l'explorer à fond. On avait quand même cinq points énormes. L'avantage, c'est que l'on pouvait donner son opinion. Moi je trouvais cela très intéressant et le fait que j'étais présent m'a enchanté.
- **M. le Président. -** Juste peut-être pour partager votre frustration, les parlementaires le diront peut-être, lorsqu'ils doivent venir ici poser des questions, parfois ils n'ont que deux minutes et donc, il y a toujours une course entre eux, la technique, M. le Greffier et moi-même, parce que l'on considère que l'amende va trop vite et que nous, nous devons la faire respecter. C'est aussi un sentiment que nous avons. Avant que les parlementaires, parce que cette fois-ci je crois qu'ils sont prêts à réagir, y a-t-il encore d'ultimes réactions ? Oui je vous prie.
- **M. Christian Lahot. -** Moi je voulais simplement réagir en disant que le plus important, si on ne nous entend peut-être pas tous parler aujourd'hui, je trouvais que le plus important ce soit justement les jeunes qui s'expriment sur le sujet puisque ce sont eux les premiers concernés. Et puis la chose la plus importante quand même, c'est qu'on ait un relais. C'est que ce travail serve à quelque chose et qu'on en tire quelque chose au niveau parlementaire. C'est le plus important et j'attends justement, si on pouvait se revoir dans une année, avec des choses concrètes, des propositions concrètes, des projets qui ont abouti, cela serait intéressant.
- **M. Vincenzo Nasser. -** Pour la simplification de tout ce qui est administratif, moi j'ai vu que dans les pays baltes, spécialement en Lettonie, tout est beaucoup plus simplifié par rapport à chez nous. Donc cela serait bien de regarder l'exemple de la Lettonie.
- **M. le Président. -** Mais, M. le Greffier appartient à une Fédération des secrétaires généraux du Parlement et peut-être que par là, il pourrait. Nous allons, en tout cas, nous renseigner, croyez-le bien. Plus d'autres réactions ? Très bien.

Nous avons les parlementaires qui sont ici présents. Ils vous ont écouté sur le fond, sur la forme, ils ont entendu le Ministre-Président, son représentant ne m'en voudra pas, mais on va donner la parole aux parlementaires, puisqu'ils sont ici chez eux, élus pour être entendus et influencer la vie

politique. Vous remarquerez que nous sommes à parité, un peu à l'image de notre Parlement, puisque sous les 75 parlementaires, 45 % sont du genre féminin, c'est pratiquement l'égalité. C'est le Parlement où, comment vais-je dire, il y a le plus de femmes représentées et nous en sommes très fiers. Aujourd'hui, les disponibilités des uns et des autres font que nous sommes six, excepté M. le Ministre-Président bien sûr, avec un strict respect des genres et nous représentons les différentes formations politiques qui sont constituées en groupe.

Je ne sais pas qui, du côté des parlementaires, souhaite intervenir. D'habitude, ici dans cette assemblée, on a une sorte de protocole en fonction du groupe, mais on va oublier tout cela. Je vois qu'Hélène a déjà levé son bras. On va donc peut-être commencer par Hélène et puis on évoluera et chacun dira ce qu'il pense. On t'écoute Hélène puisque, on a décidé de se prénommer, donc vous aurez Hélène, Anne, Philippe, Jordan et Valérie. Bref, un beau panel.

Mme Ryckmans (Écolo). - D'abord, je voudrais vous remercier et vous féliciter du travail que vous avez accompli pendant toutes ces semaines. Je me souviens bien de la première journée avec cette crainte, parfois cette timidité par rapport à l'Institution. Je pense que vous avez apprivoisé ce Parlement comme nous devons tous le faire en fait, parce qu'on ne naît pas parlementaire, c'est une fonction qu'on assume et qu'on apprend. Je suis, malgré mon âge avancé, je crois que je suis la dovenne des parlementaires ici aujourd'hui, je suis une toute jeune parlementaire, c'est mon premier mandat. C'est donc intéressant de voir que le travail que nous avons dû apprendre et dont on n'a pas toujours conscience aussi, et bien, vous l'avez, en quelque sorte, expérimenté et c'est un exercice que je trouve intéressant et pertinent, que davantage de citoyennes et de citoyens puissent le faire dès le plus jeune âge. C'est pour cela que je trouve aussi très intéressant que les initiatives, comme celle du panel citoyen ou des initiatives comme les visites de nos institutions, de rencontres ou de propositions législatives, comme le font le Parlement des enfants, le Parlement des jeunes, ce sont des initiatives qui rapprochent et qui nous font bien comprendre que nous sommes des hommes et des femmes comme tout le monde, comme vous et moi et que nous avons appris ce métier et que nous sommes rentrés dans cette fonction, avec plus ou moins de bonheur. Déjà cela, c'est un exercice que je trouve que vous avez bien mené, je voulais vous féliciter de l'énergie et du temps que vous y avez mis et de ce que vous avez pu en retirer et dont vous nous faites part aujourd'hui.

Je ne vais pas réagir sur tous les sujets, parce que je pense que ce n'est pas intéressant de savoir ce que ma famille politique a fait, parce que cela, vous pouvez le retrouver sur le programme électoral. Je vais plutôt réagir sur ce que vous nous avez dit et sur quelques autres éléments.

Premier élément que je trouvais particulièrement intéressant, je vous ai écouté dans la voiture grâce à Canal C, et je les remercie pour que cette séance soit en direct. Ce que j'ai trouvé très intéressant dans votre préambule, c'est le fait d'avoir ouvert justement toutes les portes, de venir sans a priori et cela, par contre, quand on est formaté en tant que parlementaire, on a parfois tendance à rentrer déjà dans un cadre, à se dire « cela, je ne vais pas pouvoir le faire parce que, d'une part, ce n'est pas ma compétence, et vous avez mis le doigt sur, parfois des conflits de compétences entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, les institutions communales, la Province, la Région, « qui fait quoi », l'Europe, « qui fait quoi », à quel niveau. C'est complexe, ce n'est pas évident, nous sommes souvent confrontés à cela. Parfois, on se limite en se disant « je ne vais pas pouvoir aborder cette question-là parce que ce n'est pas de la compétence exclusive de la Région Wallonne et cela est normal et les services du Parlement nous recadrent en disant qu'on ne peut pas faire n'importe quoi donc on doit apprendre cela et ce n'est pas évident ».

Mais vous avez réfléchi aussi en mettant en place, donc en ouvrant toutes les portes de la réflexion, mais aussi vous avez mis en place et vous avez rappelez vos valeurs et ça, je trouve cela particulièrement important parce que cela veut dire que cela vous a constitué à un ciment commun, un cadre commun qui là, n'est pas nécessairement acquis lorsque l'on est dans nos familles politiques avec, des valeurs certes, évidemment de démocratie et d'ouverture et toute une série de valeurs que je peux largement partager, mais on a aussi des valeurs propres à chacun des partis politiques et là, il y a parfois plus de risques d'opposition ou de tension.

Quand on voit l'ensemble des propositions que vous avez faites sur les cinq axes et qui avaient été bien éclairées par les vidéos de démarrage, vous avez vraiment été très à fond sur tous les sujets donc, je trouve cela vraiment intéressant. C'est vrai que quand on les regarde, on voit qu'il y a déjà une série de choses qui existent et on va vous dire « non, cela existe déjà ». Vous l'avez évoqué, cela existe déjà, mais, l'essentiel de ce que vous avez dit où l'on peut dire « cela existe déjà », ou bien c'est perfectible, ce que cela montre, c'est l'enjeu de le faire savoir et effectivement, je trouve donc intéressant que vous ayez stimulé le fait d'avoir des sites web ou des systèmes numériques ou des systèmes, parce qu'il faut, je crois que le numérique permette de toucher vraiment, pas tout le monde, et il faut être attentif à la fracture numérique, mais, quand même une large portion de la population et donc il y a une ergonomie de l'information, par l'accessibilité qui doit être assurée pour qu'effectivement, tout ce qui existe déjà soit mis en avant et soit connu de la part de tout le monde et en particulier des jeunes puisqu'ils sont bien souvent connectés, mieux connectés que d'autres catégories.

Si je devais mettre des priorités sur les axes que vous allez proposer, je trouve que l'axe stratégique 3 de co-construire avec les jeunes, c'est vraiment un élément fondamental, parce qu'on ne peut pas faire des politiques, si on veut faire des politiques adaptées, cohérentes, qui touchent les jeunes, il faut les faire avec eux. Travailler à soit créer, soit dynamiser des comités permanents, des conseils d'avis – il existe des conseils d'avis, mais, pas spécialement pour les compétences wallonnes, donc cela est certainement à créer — comment peut-on faire en sorte que l'intégration du point de vue des jeunes soit systématique ? C'est un élément que je trouve important et qui est parfois frustrant quand on est parlementaire et que l'on a envie d'avoir les éclairages, on organise des auditions. Vous avez fait appel en auditionnant des experts et nous on demande des auditions. Je me rappelle de ma première expérience pour travailler cette questionlà, je souhaitais des auditions des personnes directement concernées par le sujet, c'était l'emploi dans les titres-services. Finalement, parce que je venais dans monde ou l'on travaillait - je travaillais dans une ONG de développement féministe et donc on travaille tout le temps avec des gens avec lesquels on coconstruit, on amène ensemble le point de vue - là on n'a pas eu la possibilité d'avoir directement les personnes concernées, on a eu leurs représentants, on a eu les chercheurs universitaires, les syndicats, les représentants des employeurs, et cetera, mais pas les personnes elles-mêmes.

Cela existe dans la valorisation des experts du vécu, dans les enjeux de lutte contre la pauvreté. Il pourrait y avoir, il devrait y avoir des possibilités que soit par des rencontres peut-être plus larges, ici dans ce parlement, on ait l'occasion davantage de les insérer dans le parcours juridique. On fait souvent des rencontres avec les associations, elles viennent et elles sont accueillies au parlement, on a régulièrement des personnes qui viennent nous parler. Encore récemment, on a eu une plateforme de jeunes qui nous interpellait sur les enjeux de la formation en alternance. Nous avons passé une heure avec eux pour entendre leurs points de vue, mais ils n'ont pas été amené à coconstruire ou à se pencher sur notre texte, sur nos textes législatifs, sur lequel on travaillait. C'est un élément qui pourrait être intéressant.

Le deuxième axe sur lequel je trouve fondamental d'agir c'est l'action 1.1, que vous avez développée, qui est l'individualisation des droits. Alors, là, je vais revenir sur les propositions d'Ecolo, c'était une revendication très ancienne et portée d'ailleurs par les mouvements féministes, les mouvements de femmes de garantir l'individualisation des droits, que l'ensemble des droits ne soit pas lié au statut de la personne ni à son statut en tant que membre d'un ménage ou membre d'une famille. Ce point me semble fondamental.

Une des propositions sur lequel quelqu'un que vous connaissez sans doute, Philippe Defayt, travaille pour écolo depuis des années avec Philippe Vanparys et d'autres d'autres chercheurs, c'est la mise en place d'un revenu de base qui serait la possibilité d'avoir une allocation de base qui évite la nécessité de devoir expliquer pourquoi on a besoin de ces revenus, mais aussi d'avoir un socle de revenus qui lui permet après de développer une politique de temps, une politique de formation, une politique d'emploi qui ait un choix de temps qui lui permet de développer ces

potentialités avec l'assurance qu'il a un revenu de base avec un montant qui ne doit pas faire concurrence et qui ne doit pas s'opposer au revenu du travail.

C'est un élément important en ce qui concerne les actions liées directement à l'emploi. c'est vrai qu'il y a beaucoup d'informations, vous avez parlé de la pléthore d'accès, la pléthore d'offre. Il faut encore développer la Cité des métiers, les concurrences entre réseaux, des choses se font, mais il faut encore développer une information adéquate sur ce que sont les métiers et quels sont les gestes que l'on fait dans le cadre du métier ? Quelles sont les compétences dont on a besoin dans chacun des métiers ? Il y a une nécessité d'améliorer cette information et de la rendre adéquate par rapport aux besoins particuliers des jeunes, de ne pas vouloir orienter directement selon des profils et envoyer les jeunes vers l'université quand ils sont dans un centre d'information lié ou sur un campus, d'avoir la possibilité d'aller en entreprise et d'avoir des précisions de la part des artisans de la part des entrepreneurs, de la part de toutes les personnes qui exercent les métiers pour montrer la palette des compétences dont on a besoin. Cela permettra en lien avec évidemment le pacte d'excellence et la nécessité de travailler sur un tronc commun élargi qui mettent en évidence l'ensemble des compétences techniques, artistiques, sportives, éducatives. de citoyenneté, de communication. Il importe que tous ces éléments-là soient renforcés dans le cadre de la formation de base et puissent être réactivés tout au long de la vie. Ce sont des éléments fondamentaux.

Ce que je voudrais orienter, c'est que ce soit développé dans l'économie de partage. Un élément fondamental, actuellement, est de se dire que, dans toute une série d'endroits, on voit poindre des initiatives d'économie collaborative, de partage d'expériences, d'échange de savoirs, qui se font soit entre citoyens, soit dans le cadre de start-up, de nouvelles économies, de jeunes entreprises dans lesquelles les jeunes peuvent développer toute leur créativité, en aide et en appui, en compagnonnage avec des aînés.

C'est important de les valoriser et, en même temps, de donner le droit à rebondir, le droit à la seconde chance. Je crois que c'est fondamental.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade, pour ne pas être trop longue et laisser aussi les autres parlementaires s'exprimer. Voilà ce que je souhaitais dire en attirant encore l'attention et en vous interpellant sur deux choses que je vois moins apparaître dans vos textes. Vous y avez sans doute travaillé, vous en avez sans doute discuté : c'est l'enjeu de la diversité et de la valorisation des expériences des personnes issues de première, deuxième, troisième générations. On sait, en Wallonie, comme ailleurs, la difficulté supplémentaire que représente le fait d'appartenir à une autre communauté. Je pense notamment aux jeunes qui demandent asile ou refuge en Wallonie, qu'il faudrait pouvoir associer.

Le deuxième point sur lequel j'aimerais vous entendre, ce sont les spécificités éventuelles auxquelles les jeunes femmes sont confrontées. Mon parcours étant ce qu'il est, je suis toujours attentive à ce que l'on puisse se poser la question : les enjeux que vous avez pu identifier se posent-ils de la même manière pour les filles et pour les garçons, pour les hommes et pour les femmes ? On a évoqué les situations des familles monoparentales, c'est clairement un enjeu qui se pose pour les femmes, puisque ce sont elles qui sont chefs de famille. Néanmoins, il y a d'autres obstacles notamment dans les stéréotypes qui prévalent et qui continuent à prévaloir sur le type d'emploi, sur le type d'engagement citoyen, sur le type d'accès à la formation. Ce sont tous ces éléments que vous avez sans doute abordés, mais j'aimerais avoir votre point de vue. Sinon, ce sera peut-être quelque chose à prolonger, dans le cadre de la concrétisation de ces axes, en résolution ou en proposition de décret.

M. le Président. - La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - D'abord, merci à tous pour cet exposé parce que nous devons, comme l'a dit M le Ministre-Président, continuellement nourrir notre réflexion et nos actions. C'est évidemment par ce genre d'initiative que nous pouvons, entre autres, le faire. Je vous remercie

toutes et tous pour l'effort que vous avez fourni lors de cet exercice, parce que cela nous apporte énormément.

Nous essaierons, en tant que parlementaires, d'être votre relais et nous serons extrêmement attentifs au travail qui a été réalisé lors de ce panel.

Monsieur le Président, je voulais simplement vous entendre nous rappeler la moyenne d'âge de ce Parlement, si vous l'avez en mémoire.

M. le Président. - À mon avis, c'est au-delà de 45 ans. Je prends des risques.

(Réaction d'un intervenant)

Je crois que vous n'êtes pas loin de la vérité, Monsieur Philippe.

Mme Lambelin (PS). - J'avais en tête la moyenne de 45 ans, mais je voulais vous dire que...

M. le Président. - Je dirais un peu plus. Attendez, on va voir cela.

Monsieur le Greffier - Quarante-huit ans. Tout le monde est gagnant.

Mme Lambelin (PS). - C'est intéressant de voir cela aussi. Quarante-huit ans, c'est une moyenne mais les jeunes sont assez bien représentés dans ce Parlement, surtout depuis 2014. Je tiens à le dire parce que l'on a parlé de la représentation des femmes, mais la représentation des jeunes est aussi améliorée depuis les législatures précédentes.

Je suis non seulement une jeune parlementaire au niveau de l'expérience politique, mais aussi au niveau de l'âge. Je voulais simplement que l'on visualise cela par des chiffres.

C'était vraiment très intéressant de vous écouter aujourd'hui, parce que, comme l'a dit Mme Ryckmans, vous avez mis en avant aussi vos valeurs, des valeurs comme des valeurs de solidarité, de confiance, d'égalité. Ce sont évidemment des valeurs qui me sont chères, qui sont chères à tous nos partis politiques ici représentés.

Une autre chose qui m'a beaucoup plu, c'est d'entendre cette idée de bonheur. Je ne sais plus qui en a parlé. Le bonheur a été abordé et j'aime bien garder à l'esprit que la jeunesse, ce sont tous les possibles et c'est aussi le rêve, les rêves qu'il ne faut surtout pas casser lorsque nous menons des politiques pour les jeunes. On remarque aujourd'hui que les jeunes qui arrivent dans la vie active ont finalement d'autres ambitions que le simple profit et le travail pour le travail. Au niveau de l'emploi ici, on remarque que les jeunes cherchent à trouver un équilibre entre leur vie professionnelle, leur vie privée et qu'ils revendiquent peut-être plus de loisirs, plus de temps pour eux et pour leurs proches aussi. Ce sont des dimensions qu'il faut prendre en considération. Pour leur relation au travail, finalement, elle est assez différente de celle de leurs aînés. On remarque que les jeunes souhaitent travailler par des projets, par ces rêves que j'ai cités et avoir des horaires peut-être plus flexibles pour bénéficier d'un temps libre en suffisance. C'est une dimension qui est importante à prendre en compte aujourd'hui.

On remarque aussi, au niveau de la jeunesse, qu'elle est assez sensible à la protection de l'environnement et à l'engagement social des individus, comme des entreprises finalement.

Je suis ici pour représenter le parti socialiste. Dans notre parti, pour le moment, nous menons une réflexion globale autour de la question du travail, avec comme objectif de transformer les bouleversements actuels connus qui sont liés à la transition énergétique, qui sont liés au développement du numérique, qui sont liés à l'essor de l'intelligence artificielle, par exemple. Nous essayons de transformer cela en opportunités pour les travailleurs.

On remarque que, pour un public qui est le public jeune, il y a aussi cette dimension de santé, de vie affective, de mobilité et de qualité de l'environnement qui sont des déterminants absolument importants.

Je vais essayer de vous énumérer quelques positions, propositions qui peuvent être formulées par mon parti et qui touchent directement les jeunes et sont en lien avec les axes ici mis en évidence par votre panel. Évidemment, nous espérons que cette contribution pourra continuer à alimenter vos réflexions et surtout vos réflexions alimenteront nos actions politiques en ce sens.

Je vais en énumérer quelques-unes, à commencer par le domaine du travail.

Mon parti est actuellement en train de travailler sur une possibilité de réduction collective du temps de travail. On est en train de mener une réflexion sur la semaine à quatre jours, simplement parce que l'on pense que cela permettrait de mieux répartir le travail disponible, de créer de nouveaux emplois, d'augmenter aussi la qualité des emplois, d'octroyer plus de temps aux travailleurs pour améliorer leur bien-être. Il y a une série d'études pour le moment qui justement soutiennent cette idée, qui est une idée un peu révolutionnaire et qui démontrent que c'est possible et que surtout c'est une idée qui est prometteuse d'avenir. Nous essayons de mener une réflexion très pointue sur le sujet pour le moment.

Au niveau de l'emploi, on en parle depuis longtemps et on met cela d'ailleurs en place, mais on est pour une garantie de solution emploi pour tous. C'est un système qui peut être mis en place pour une personne qui cherche un emploi. C'est pour proposer finalement une solution dans un délai de six mois après son inscription à un service public emploi. Cela se fait conformément à l'esprit d'un article de la Constitution, l'article 23, qui garantit le droit au travail à tout individu.

Vous avez parlé de cela dans l'axe quatre, si je ne me trompe pas. Sabrina – si j'ai bien retenu le prénom – a évoqué une réflexion au niveau de la formation des jeunes. Pour nous, cela devrait être un droit individuel et il faudrait que chaque individu ait droit à cinq jours minimum par an de formation, par exemple, qui pourrait être octroyés à tous les travailleurs sans exception et qui seraient pris en charge par l'employeur – c'est une idée. Dans ce cadre, il faudrait que la formation soit choisie par le travailleur, en fonction de ses ambitions, de ses attentes, de ses rêves et non par l'employeur.

On a aussi parlé de l'entrepreneuriat chez les jeunes. Cela me tient à cœur chez les jeunes, mais aussi l'entrepreneuriat chez les jeunes femmes parce qu'elles sont très peu représentées dans le domaine de l'entrepreneuriat. Nous sommes en train d'y travailler en commission de l'Égalité des chances ici au Parlement. Nous nous réunissons d'ailleurs jeudi avec Mme Ryckmans. Nous menons une série d'auditions pour avoir une réflexion sur l'entrepreneuriat féminin pour le moment ici au Parlement.

Je voudrais également aborder l'axe 2, à savoir le logement et la mobilité. Le logement représente un immense enjeu pour la jeunesse, vous en avez discuté. Au niveau de mon parti, nous avons deux projets : un projet de prêt à taux zéro pour les jeunes dans le cadre d'une acquisition immobilière. Cela concerne ici les jeunes de moins de 35 ans. Nous sommes assez concernés aussi – et cela a aussi été évoqué dans votre axe 2 du panel – par le manque cruel de logements adaptés aux étudiants. Il faudrait dès lors développer des pôles d'enseignement supérieur en partenariat avec des internats du supérieur, une offre de logements accessibles à l'intention spécifique des étudiants. Vous avez parlé d'autres types de logements. On peut également penser au logement kangourou. Tout cela, ce sont des choses qui sont déjà en réflexion ou en place. Pourquoi n'aurions-nous pas aussi une réflexion avec les CPAS pour assurer une aide au logement public étudiant? C'est une idée.

Quant à la question des jeunes et de la mobilité visée par l'axe 2, il faut envisager une stratégie durable qui reposerait sur une politique tarifaire accessible des transports en commun avec une attention particulière pour les jeunes. C'est en tout cas l'opinion de mon parti politique. Une idée

serait par exemple une politique fiscale qui serait favorable aux utilisateurs de modes de transport doux ou de transports en commun pour le trajet entre le travail et le domicile.

J'ai moins entendu parler aujourd'hui, dans vos réflexions, du changement climatique. C'est parce que c'était assez calibré et que la jeunesse est un sujet extrêmement vaste et que vous avez fourni un travail très laborieux. Toutefois, le changement climatique, l'environnement, c'est ce qui concerne la génération de demain et ce sont les jeunes générations qui seront les plus impactées par les décisions que nous pourrons prendre aujourd'hui au niveau de la lutte contre le changement climatique. C'est pour cela qu'il faut absolument que nous prenions nos responsabilités et que nous puissions investir en masse dans cette transition énergétique indispensable : diminuer les gaz à effet de serre, continuer à mener la réflexion en ce sens, diminuer à la consommation de l'énergie en Wallonie, avec des échéances, avec des objectifs. C'est ce que l'on essaye, en tout cas dans ce Parlement, de mettre en place. On s'impose ces échéances. Ce n'est pas toujours évident et il faut penser cela à travers différentes possibilités. Nous essayons de toutes les évoquer, en tout cas ici, entre les murs de ce Parlement.

On doit penser à ce qui est économie durable. Nous pensons fort à l'écosocialisme. C'est la manière de faire de l'écologie, mais pour que chacun puisse s'y retrouver, finalement, que chacun puisse contribuer dans la mesure de ses moyens au combat énergétique, au combat climatique qui est le nôtre. Je crois qu'il faut aussi mettre l'accent, et cela concerne fort la jeunesse, sur tout ce que sont les initiatives d'économie circulaire, ces emplois menés dans une réflexion de l'économie circulaire en lien avec nos objectifs de développement durable.

Comme je le dis, c'est très vaste et plein de sujets pourraient encore être abordés aujourd'hui. Je vais encore en citer quelques-uns et après je m'arrêterai. On pourrait continuer à l'infini. Vous avez parlé énormément, aujourd'hui, de ce lien de confiance, la confiance que les jeunes peuvent avoir en nos institutions politiques, même en la cécité en général. C'est vrai que l'on remarque, et surtout ces dernières années, que la confiance a été rompue, et donc qu'il faut absolument se soucier de renouer cette confiance par tous les moyens. Pour cela, il faut mettre en place différentes initiatives et comprendre que, finalement, il faut donner un nouveau souffle à notre modèle de démocratie et stimuler l'implication citoyenne des plus jeunes pour promouvoir l'égalité, la transparence, et cetera, dans ces implications.

Des conseils consultatifs peuvent, par exemple, être mis en place. Ici, au Parlement, énormément d'initiatives sont déjà mises en place en ce sens. On pense aussi à des budgets participatifs ou encore des conseils de quartier.

Monsieur le Ministre-Président Borsus en a parlé, je vais reprendre le sujet parce que c'est très important et c'est en lien avec tout ce qui a été abordé aujourd'hui. On a ce fameux service citoyen en Belgique. C'est un service qu'il faut continuer à mettre en place et qu'il faut surtout pérenniser. C'est en tout cas mon opinion et l'opinion de mon parti. Ce service citoyen permet aux jeunes d'acquérir non seulement de l'expérience et de se diriger, de créer un engagement réel, un engagement dans la société civile. Cela dégage aussi de nouvelles vocations. Cela donne de l'ambition et cela nourrit le rêve des jeunes. Le service citoyen est un très bel exemple d'initiative qui peut être mise en place et qui doit absolument être pérennisée dans notre pays.

On a un petit peu moins parlé de cela aussi, mais juste un petit mot sur l'Europe. Le lien qu'il peut y avoir entre les jeunes et l'Europe, on remarque que les jeunes sont très concernés par toutes les questions de transparence. On l'a vu notamment à travers le CETA, c'est un bel exemple. Les jeunes étaient très concernés. En tout cas, autour de moi, on parlait énormément du CETA, on me posait énormément de questions dans mon entourage, et cetera. Cela fait partie des premières préoccupations des jeunes, cette transparence. Au Parlement – M. le Président pourra en témoigner puisqu'il préside aussi la Commission des questions européennes et que l'on y travaille presque quotidiennement – le CETA a été un exemple, mais il faut continuer et persévérer dans plus de transparence, en tout cas en ce qui concerne tous les traités commerciaux. Cela concerne

les jeunes, cela concerne les jeunes consommateurs, et cela concerne donc l'environnement. Tout est lié. Il faut absolument que nous persévérions en ce sens.

On a parlé dans l'axe 5 des jeunes, des expériences des jeunes à l'étranger, notamment au niveau du programme Erasmus. Une idée serait d'élargir ce programme Erasmus à l'enseignement secondaire et qualifiant, pourquoi pas ? Finalement, on estime que ce serait également important d'encourager et de soutenir les étudiants du secondaire et de l'enseignement qualifiant qui souhaitent vivre une expérience scolaire à l'étranger. Cela peut se faire via un soutien administratif aux écoles, aux personnels encadrants ou par l'octroi de moyens financiers aux étudiants qui seraient issus de familles plus précarisées.

Je l'ai dit dans mon introduction, les jeunes sont extrêmement concernés aussi par les enjeux de santé. Ici, c'est essentiellement à destination des enfants, mais il faut une prise en charge par l'assurance maladie obligatoire, une prévention et mettre l'accent aussi sur tout ce a trait à la politique de prévention en matière de santé, parce que, ici, à nouveau, c'est le public jeune qui est le premier concerné.

Enfin – et là, vous en avez parlé en long et en large – le socle du vivre ensemble, la tolérance, la solidarité, ce sont vos valeurs, ce sont les nôtres aussi, tout comme préserver les libertés individuelles, les droits des personnes homosexuelles, lesbiennes, transgenres, intersexuées et lutter plus efficacement aussi contre la propagation des propos haineux dans l'espace public et sur les réseaux sociaux.

Ici, les réseaux sociaux, j'en ai peut-être un peu moins entendu parler, à moins que j'aie été distraite à un moment. Cela constitue un enjeu très très important pour les jeunes. Après, il y a aussi des politiques qui sont menées et, cette fois, c'est plus au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles : je pense, par exemple, à la lutte contre la cybercriminalité, mais ce sont des choses qu'il faut continuer à développer.

En tout cas, je voulais vraiment vous remercier, parce que cette matinée a été extrêmement enrichissante pour nous, pour moi également. Nous relirons attentivement le fruit de votre travail pour nous en inspirer et essayer d'être votre relais dans ces actions. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à un autre Philippe, M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Merci aux collègues qui sont déjà intervenus, merci Monsieur le Président. Je tiens aussi à vous saluer pour le travail remarquable qui a été mené dans le cas de cette belle initiative qu'est ce panel citoyen dédié à la jeunesse.

C'est un bel exemple de démocratie participative, et je pense que si seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin et on voit plus loin.

La jeunesse et ses enjeux constituent un thème essentiel. L'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes constituent une thématique qui me tient particulièrement à cœur. Bien sûr, en tant que parlementaire, mais aussi à titre personnel, aussi à titre de citoyen, et en tant que papa de deux filles qui sont bientôt en âge de rentrer dans cette fameuse vie active et professionnelle, c'est une étape importante et il est de notre devoir, en tant que politiques et en tant que citoyens, de préparer nos jeunes au mieux à cette transition.

Favoriser cette transition se traduit en trois mots – et je n'aborderai finalement que le thème de l'insertion professionnelle dans mon intervention. Mes collègues se focaliseront plutôt sur vos actions et les cinq axes – pour le Mouvement réformateur : formation, adaptation et communication.

En matière de formation, il est question d'une formation de qualité. Les jeunes doivent être bien formés, mais aussi former en lien avec leur temps. Les enjeux d'aujourd'hui seront différents des enjeux de demain. Je pense notamment à l'éducation aux métiers du digital, qui devient

indispensable. Je pense aussi que favoriser l'inclusion des jeunes passe par le biais de stages et de formations. Il faut donner la priorité à la formation en alternance, qui combine la formation théorique et la pratique concrète en milieu professionnel. Il est essentiel de renforcer l'attractivité et la pertinence de ce mode d'apprentissage.

Aussi, dans un contexte de mondialisation et pour une jeunesse connectée et ouverte au monde, renforcer la maîtrise des langues étrangères facilite la recherche d'un premier emploi. Il est essentiel d'encourager et de faciliter l'accès à ces types de formations et de favoriser les bourses à l'étranger.

Le chapitre « Formation » pèse lourd en matière d'insertion professionnelle et le diplôme reste garant d'une meilleure inclusion socioprofessionnelle. En effet, le chômage des jeunes reste fortement lié au niveau de diplôme acquis, 43 % des jeunes chômeurs étant faiblement qualifié.

Vient ensuite l'adaptation : une adéquation entre la formation et l'emploi face à l'évolution d'un marché du travail toujours plus exigeant et spécialisé. La formation des jeunes doit être en adéquation avec les besoins du marché. Il est nécessaire de fournir à la fois des débouchés aux demandeurs d'emploi et de répondre aux besoins des entreprises. Il est essentiel d'adopter une approche dynamique, afin d'orienter les jeunes vers les métiers en pénurie et leur offrir de réelles perspectives d'emploi. Communication enfin envers les jeunes d'une part, communiquer clairement sur les possibilités d'emploi et les différents secteurs en demande sur le marché de l'emploi.

En toute logique, les métiers en demandes connaissent une insertion plus importante notamment cuisinier, chauffagiste, pharmacien, boulanger, menuisier, ingénieur. Envers les acteurs du secteur, d'autre, par un dialogue constant entre les autorités responsables de l'enseignement et les organismes de l'emploi et de la formation. Ce ne sont bien sûr que quelques points d'intérêt dans une problématique majeur bien plus large et je suis certain que vos travaux, cinq axes, 21 actions qui ont été menées ici pour enrichir significativement le débat.

Je terminerai par une note positive bien qu'il y a encore tant à faire. On ne peut que se réjouir d'une baisse du chômage chez les jeunes depuis 2013, nous allons donc dans la bonne direction il faut maintenant continuer, « il n'y a plus qu'à » comme dirait d'autres et, pour en revenir à votre ressenti de votre travail de panel citoyens, je peux vous dire que pour l'ensemble des parlementaires cela a été également une première expérience, je pense, pour l'ensemble des parlementaires sauf pour ma collègue Valérie.

En 2014 quand nous sommes devenus parlementaires et tout ce que j'ai entendu ce matin, me faisais un peu penser à quand je suis arrivé au Parlement en 2014. Effectivement avec des textes très difficiles, avec parfois un jargon qu'on utilisait et ce que je voulais vous dire ; c'est une expérience très enrichissante et je suis persuadé qu'effectivement il y a beaucoup de sincérité dans vos propos sur cette expérience que vous avec vécue, parce que c'est quelque chose pour nous en tout cas et pour moi – mais je pense que je le partage largement avec l'ensemble de mes collègues –, l'expérience enrichissante, mais effectivement – et je l'ai entendu souvent – « beaucoup de frustrations » parce qu'il y a un temps parlementaire qui est assez long avant de pouvoir développer, déposer, faire voter des propositions de décrets.

C'est vrai que moi j'incite toutes et tous à participer à la démocratie parce que c'est essentiel pour éviter les dérives que nous pourrions reconnaître un jour dans notre état. Merci.

M. le Président. - Merci M. Knaepen.

La parole est à Valérie.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, bonjour à ceux que je n'ai pas salués tout à l'heure et félicitations également pour le travail que vous avez fourni et le temps que vous avez consacré à cet exercice qui n'est pas facile. Je profite de cette occasion, en faite de rencontrer un panel de

citoyens, ce que l'on fait au quotidien pour préciser quelque chose sur lequel on est souvent interrogé, par rapport à notre statut de politiciens.

Moi avant tout, je suis Valérie, je suis une citoyenne, je suis une maman, je suis une femme, je suis une épouse, j'ai un parcours de vie au niveau professionnel, au niveau privé et je n'ai pas l'impression de faire partie de quelque chose d'autre que la société à laquelle nous appartenons tous. Là, c'est important à souligner parce que nous l'avons entendu dans les interventions de chacun, la notion de distance par rapport aux parlementaires, l'incompréhension. Vous avez ouvert des textes, je dois vous dire que cela m'arrive régulièrement de ne pas comprendre ce qu'il est mit dans les textes et de faire appel à nos collaborateurs, à nos experts.

C'est pour cela aussi que nous faisons des auditions, nous n'avons pas une super intelligence, il n'y a pas encore d'intelligence artificielle qu'on est venu nous mettre dans la tête, ce qui arrivera peut-être dans quelques dizaines d'années, mais en tout cas aujourd'hui ce n'est pas le cas. Lorsque l'on intervient, on intervient avec toute notre expérience, expertise, mais expertise c'est encore trop comme si nous avions eu une formation spécifique. Ce qui n'est pas le cas.

Dans le cadre de ces journées que vous avez passées ici en fait vous avez fait exactement la même chose que ce que l'on fait habituellement avec ce que l'on peut rencontrer comme difficultés. On en a parlé : la frustration parfois d'amener son idée et puis de se rendre compte qu'elle n'est un peu pas démolie, mais bon il faut se remettre dans l'axe, où évidemment et du terrain, mais également de l'expression de nos collègues et on doit revoir nos positions. C'est là tout l'enjeu démocratique, finalement le débat démocratique. Nous avons la chance de participer à des débats démocratiques et de ne pas nous voir imposer certaines choses comme dans d'autres pays.

Avant de venir ici je n'ai pas beaucoup suivi vos travaux donc je suis allée un peu sur le site et notamment j'ai visionné le film où chacun intervient, il y a 40 témoignages. Je vais prendre juste un élément comme exemple – car je viens de la ruralité –, une jeune qui dit : « au niveau mobilité ce n'est pas facile, les bus s'arrêtent à 22 h 30 ». Mais je pourrais vous dire que chez moi, il y a des endroits où il n'y a pas de bus du tout ou s'il y en a un c'est une fois par jour, donc nos réalités sont tout à fait différentes d'un endroit à l'autre et c'est donc cela aussi la complexité de se retrouver autour de la table et d'écrire un texte qui répond à chacun.

Je siège en commission et éducation à la Fédération et au niveau de l'enseignement, lorsque à Bruxelles, il cherche de l'espace pour accueillir des élèves nous, en ruralité, on se bat pour garder une école au sein d'un village. On doit faire un texte qui répond à l'ensemble et je voulais donc revenir sur le fait qu'on n'était pas des surhommes et que l'on fait ce qu'on peut, tous autour de la table, on s'investit, ce n'est pas une profession et demain, nous retournons à la vie qu'on avait avant, ou pas et c'est comme cela.

Un troisième élément sur lequel je voulais revenir, qui a été évoqué et donc, ma collègue l'a évoqué aussi, c'est l'idée de bonheur. Par cela aussi, on entend souvent dans la thématique du jour, un emploi de qualité pour nos jeunes.

Finalement, qu'est-ce qu'un emploi de qualité? Celui que moi je vais considérer comme qualitatif ne sera pas celui que mon voisin va considérer comme qualitatif. Je suis issue de la ruralité et si je dis à mon mari qui est agriculteur : « demain tu travailles dans un bureau de 9 h à 16 h et tu restes face à l'ordinateur », il me dira que c'est impossible pour lui. De la même façon, si je devais prendre sa place dans le tracteur toute la journée, cela ne me convient pas du tout ».

Parfois, nous avons des notions qui sont transmises aux jeunes, des jeunes qui sont déjà en interrogation. Quand on interroge des jeunes à la sortie des humanités, quel pourcentage de jeunes se dirigerait vers la filière qui les a formées ? Il y en a quand même beaucoup qui disent qu'ils ne savent pas et qu'ils ne connaissent pas leur avenir. Dans le témoignage, on entendait une maman qui disait : « j'ai choisi une formation qui débouchait sur un emploi et je ne sais pas si je ferai cela avec mes enfants. Je vais d'abord leur demander de faire quelque chose qu'ils aiment ».

Je n'ai pas de soucis avec cela, pour trouver la motivation il faut aussi aller dans des branches qui les intéressent. Le malheur, c'est qu'ils ne savent pas vraiment vers où ils veulent aller. Aussi, il faut se dire et cela a été soulevé aussi, que l'on a plus une vie comme celle de nos parents ou de nos grands-parents où l'on entrait dans une entreprise ou l'on choisissait un métier que l'on fait toute notre vie. Les changements aujourd'hui sont beaucoup plus importants.

Hier il y avait un colloque sur la formation et on expliquait que les jeunes, dans les années à venir, allaient changer neuf à dix fois de boulot. Il faut donc aussi dire à nos jeunes que dans telle formation de tels types, « peut-être que ta vie va se faire dans un autre cadre professionnel ». Ce n'est pas pour cela que l'on a échoué ou que l'on a raté le choix de nos études, mais il faut savoir s'adapter. Par exemple, la personne que j'étais à 20 ans n'est pas la même que je suis aujourd'hui. J'ai fait une formation d'enseignante qui m'a servi indirectement, mais je n'ai jamais enseigné pour des raisons diverses et variées. Il faut se dire que l'on doit rester ouvert à tout et ne pas se figer dans un choix que l'on fait. Nous avons par exemple un jeune de 14 ans, sorti d'humanités, qui dit à ses parents : « je voudrais aller en boucherie ». Les parents se disent « tu es fort intéressé par tout ce qui est scientifique, ne te fermes-tu pas des portes ? » Doit-on s'interroger avec cela ou doit-on laisser l'enfant aller ?

Ce sont des questions que l'on se pose et dont on n'a pas les réponses. En tant que parents, on fait des choix pour nos enfants, en tout cas on essaye de les accompagner, mais on ne sait pas toujours si on le fait bien. En tout cas, on fait chacun pour un mieux, ici c'est un peu ce que l'on fait aussi.

Pour revenir au point sur la pénurie, par rapport à ce que je viens de dire aussi, Monsieur l'a évoqué, comment faite venir les infirmières à Arlon ? Comment faire aller les jeunes dans les filières infirmières ? Parce que la pénurie est là. Dans l'enseignement, c'est pareil. Il y a un manque d'instituteurs, on pleure après. C'est grave, c'est un peu un cercle vicieux, car on n'a pas assez d'enseignants et ils devraient préparer nos jeunes à la vie future. C'est très compliqué de trouver les bons axes finalement pour développer tout cela, mais on s'y attelle.

Monsieur le Président a évoqué une question en disant « que le travail vous a-t-il apporté, qu'allezvous faire en sortant d'ici, puisque cela ne se reproduira pas et y en a-t-il qui seraient intéressés par la politique? C'est une question qui a été évoquée. On est dans une année particulière, l'année des élections communale. Ce qui m'intéresse de savoir aussi c'est que vous avez fait la démarche de venir ainsi dans une action participative, mais il en existe au sein de votre commune, en matière de mobilité, on en a fait référence, les conseils des enfants, le conseil des jeunes, le conseil consultatif des aînés. C'est pour la mobilité et l'aménagement du territoire. Il y a le conseil communal qui s'occupe de tout ce qui s'occupe de tout ce qui concerne l'accueil de l'enfance. Peut-être que l'on n'en fait pas assez l'information sur tout ce qui existe aussi et qui permet au citoyen, même s'il ne s'engage pas en politique, de pouvoir participer à la vie active, ne fût-ce qu'au niveau local. Il y a des choses à faire et c'est vrai qu'au niveau local aussi, on est en train de voir pour les listes communales. On a deux types de réflexion par rapport aux personnes intéressées par la politique qui disent « j'ai ma famille, j'ai mon boulot, ai-je encore du temps pour m'engager en politique, si je veux le faire correctement » et deuxièmement « si je libère de temps pour m'engager en politique que vais-je avoir, je vais passer d'une étiquette citoyenne à l'étiquette de politicien et donc je vais avoir cette étiquette négative véhiculée par les dérives qui ont eu lieu récemment ».

Un politicien, c'est un avant tout un citoyen. On a besoin de l'engagement de tous à tous les niveaux. Avant d'être en politique, j'étais dans l'associatif comme bénévole dans l'associatif. Étais-je meilleur que maintenant que je travaille en politique ou je m'investis en politique, est-ce mieux ou pas ? Ce n'est pas pour autant que j'ai arrêté le bénévolat où j'étais, mais il faut arrêter de mettre les personnes en confrontation, on est tous ensemble avec des moyens différents, avec des engagements différents, mais l'objectif – pour reprendre les mots de Willy Borsus et j'ai trouvé cela très juste – il faut que dans notre société on trouve un espace de chemin pour chacun des citoyens et chacun doit trouver sa voie et il n'y a pas de meilleure ou de moins bonnes. Chacun

doit y contribuer. En tout cas, je vous remercie pour le temps que vous avez passé et tout le dossier que nous avons et auquel nous allons être attentifs dans les prochains mois pour nourrir notre travail. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Valérie, nous passons à Jordan.

M. Jordan Godfriaux (MR). - Merci, Monsieur le Président, je ne serai pas long puisque, vous le constatez, beaucoup de choses ont été dites. Effectivement, nous sommes plusieurs du groupe MR, Valérie, Philippe, le ministre-président. Je veux malgré tout vous remercier pour le travail que vous nous remettez ici. Le fruit de votre réflexion, le temps que cela vous a pris. Je sais ce que c'est puisque cela fait quand même quelques années que je m'applique, comme Valérie et d'autres, d'abord au niveau associatif que je continue, puis au niveau politique.

Alors moi, je suis en dehors de la jeunesse, en tout cas par rapport à votre définition qui est la période d'instabilité. Je me vois comme cela. Par contre, je suis très jeune parlementaire puisque cela fait quelques mois que je siège ici. Comme Valérie, j'ai envie de dire et de vous répéter, je suis un citoyen également, je reste un citoyen, je suis moins un homme de dossiers qu'un homme de terrain. Je suis relativement présent et à l'écoute des personnes que je connais ou des personnes que je connais moins bien. Je ne suis pas venu aujourd'hui pour faire un discours politique, mais plutôt pour écouter les échanges et prendre connaissance pour nourrir notre réflexion que nous menons actuellement et éventuellement évoluer sur certains points. Je confirme aussi avec ma petite expérience de parlementaire, de quelques mois, que votre avis que vous avez développé est vraiment le bon où l'on pense que l'on va tous révolutionner et quand on arrive que l'on est jeune ou moins jeune, mais au moins que l'on est nouveau au niveau d'une association, d'un parlement, d'un conseil communal et autre.

Finalement, il y a une diversité de groupes politiques, mais aussi une diversité de personnes au sein des groupes politiques, qui font en sorte que, régulièrement, il faut rester humbles et revoir sa copie, partiellement et parfois totalement.

Je partage, comme tous mes collègues, toutes les valeurs qui ont été rappelées par mon voisin ici à gauche : solidarité, liberté et autres. J'ai bien aimé – désolé de le répéter – votre image du bonheur, qui reprend finalement toutes ces valeurs, mais chacun met le curseur un peu plus haut ou un peu plus bas sur ces différentes valeurs.

J'ai été interpellé aussi par une phrase, une présentation, de Madame du FOREm. Excusez-moi, j'ai oublié votre prénom.

(Réaction d'une intervenante)

Claudine, voilà!

Je me permets, dans l'échange, de voir un peu si j'ai bien compris. Vous avez notamment : « J'ai le sentiment que l'on poursuit les jeunes ». Je l'ai perçu comme étant négatif dans votre bouche, dans le sens où on les harcèle presque. Vous allez me dire si c'est juste ou pas. Poursuivre, oui, mais pour les aider et les tirer vers le haut dans le cadre des formations, dans le cadre des différentes sources d'encadrement que nous avons. Il s'agit simplement d'avoir une opinion d'une spécialiste dans la matière et d'avoir un retour. Je vous écouterai après volontiers.

L'entrepreneuriat pour les jeunes et les différentes choses que vous avez évoquées ici, c'est une de mes priorités en tant que relativement jeune entrepreneur. Je suis agriculteur, pour que vous le sachiez. Je suis très adepte de l'économie circulaire et de l'économie de proximité, comme M. le Président le fait aussi à d'autres niveaux. Je vis presque une renaissance, dans le secteur agricole, de cette économie circulaire, du commerce de proximité, grâce aux consommateurs qui reviennent vers ce genre de choses. Il y a vraiment une carte à jouer dans mon domaine spécifique qu'est l'agriculture, mais aussi dans toute une autre série de domaines, pour avoir presque un retour aux sources d'une économie locale participative que je vis au quotidien.

Dans ma fonction politique de parlementaire, je ne vois pas cela comme un travail, je vois cela comme une fonction limitée dans le temps. Beaucoup de personnalités ont vécu professionnellement presque sans discontinuer de la politique. C'est très bien, ce sont des professionnels qui ont beaucoup d'avantages de par leur expérience par rapport à moi. Je ne le vois pas du tout comme cela, puisque j'ai engagé, pour combler le vide que je laisse pendant la période où j'exerce ici, mais je ne me vois pas être parlementaire jusqu'à 65 ans, même si les personnes continuent à me soutenir.

C'est important aussi d'avoir une diversité de profils au sein du Parlement, que ce soient les personnes expérimentées qui sont là depuis des décennies, des jeunes, des gens qui passent pour une période limitée. C'est finalement le reflet de votre groupe aussi et des citoyens. C'est comme cela que cela peut le mieux fonctionner, à mon avis.

Je vous écoute parce que c'est vraiment l'échange et l'apport que vous amenez qui m'intéressent aujourd'hui.

M. le Président. - Je vais donc conclure puisque, après le groupe Écolo, le groupe socialiste et le groupe du Mouvement réformateur, mon parti, le cdH, m'a demandé de m'exprimer. Rassurezvous, je serai bref.

D'abord, à titre de président, avec le secrétaire général et Philippe Destatte, je souhaite vous dire combien vous nous avez ravis, parce que vous nous avez, quelque part, aidés à convaincre les indécis quant à la formule du panel citoyen. Ce n'était pas nécessairement donné, c'était une initiative nouvelle, dans des formes tout à fait originales puisque la volonté était d'avoir une représentation de la Wallonie, dans un premier temps, ensuite un dialogue entre des générations sur un thème ardu que constitue la jeunesse à travers les différentes prérogatives wallonnes.

Nous nous le disions tout à l'heure, nous sommes très heureux de voir que vous avez été non seulement à la hauteur, mais que vous avez confirmé, conforté l'initiative panel citoyens qui aujourd'hui – je l'espère pour l'avenir – va s'installer durablement dans notre Parlement et qui, depuis lors du reste, a fait école avec des formules différentes dans d'autres parlements de ce pays. Lorsque nous nous sommes retrouvés à la conférence des assemblées législatives de régions d'Europe, 75 parlements en Europe, ils se sont intéressés à votre formule, à notre formule. Nous avons eu, pour la première fois dans ce type de réunion internationale, un expert citoyen, puisqu'un participant du panel de l'année dernière avait été présenté comme expert de la citoyenneté active.

Vous voyez que l'on peut vite passer d'un statut à l'autre.

Cela avait montré vraiment, l'ensemble des délégations qui étaient présentes avaient été impressionnées de la formule que nous avions utilisée, que vous avez encore enrichie. Nous sommes vraiment ravis de voir que cette formule, je l'ai dit pour M. Destatte qui a été, passez-moi ce curieux mot, un peu l'apôtre de la formule, nous n'en sommes que les disciples. Je pense que vraiment vous avez été à la hauteur de ce que nous attendions.

Pour le panel, à titre personnel, je vis un panel en permanence avec des jeunes puisque j'ai trois enfants de 20 à 28 ans, filles et garçons, très diversifiés, contrastés dans leur caractère, c'est dire si je connais le panel, la patience de l'écoute, la force de la persuasion, parfois l'ultimatum ou être mis dos au mur parce qu'ils ont des choix qui sont les leurs, je le connais. Je mesure bien que plus encore que la fonction parlementaire ou politique, cela n'est pas toujours simple de se comprendre entre générations, entre jeunes eux-mêmes. Il n'y a pas un moule jeune qui fait qu'à une période de la vie tout le monde pense la même chose. Je dirais que c'est même plutôt l'inverse. Il y a une arborescence de convictions, de suggestions, d'idées, de projets, de rêves et qui parfois alors avec la sagesse peut-être – je ne sais pas si on peut parler de sagesse – ou de vieillesse, c'est comme on veut, on n'a peut-être plus nécessairement le même appétit. Je mesure bien, je veux vraiment vous le témoigner, de la grande difficulté d'un dialogue entre jeunes d'abord et puis avec d'autres.

Comme mon parti, le cdH, est au pouvoir, je voulais peut-être revenir sur quatre idées que j'ai pointées dans vos axes, que je trouve bien formulées, même si bien sûr, s'il fallait les décliner en textes juridiques, nous devrions faire appel à des experts — et nous ne le sommes pas nécessairement — pour mettre tout cela en forme de droit, mais retenons l'essentiel : c'est l'intention et l'objectif que vous avez avancés et c'est là-dessus que nous voulions vous entendre.

Je voudrais d'abord, dans l'axe I, très brièvement, me réjouir de l'individualisation des droits que vous voulez générer. C'est la meilleure manière de traiter sur un pied d'égalité les genres, femmeshommes, ou à travers les situations professionnelles ou sociales.

Nous avons, pour l'essentiel, cette individualisation qui relève du Fédéral. Cela concerne le calcul des allocations de chômage, les pensions, et cetera. Mais il n'empêche, nous avons en Wallonie une nouvelle responsabilité que constituent les allocations familiales. Pour le nouveau régime, ce principe de l'individualisation des droits a été retenu et a triomphé, puisqu'il n'y a plus d'effet de rang : un enfant égale un enfant, avec ses 155 euros d'allocations familiales. Puis, à 18 ans, s'il poursuit des études, il y a une majoration à 165. On a tenu compte – cela me paraît tout à fait légitime – de situations sociales particulières : si c'est un enfant moins valide, s'il provient d'une famille monoparentale ou s'il y a tout simplement des difficultés sociales liées à l'absence de revenus.

Il y a donc là, à la fois le principe de l'individualisation, mais avec l'accent solidaire dont tout à l'heure vous avez rappelé toute l'importance. Cela, c'est pour le premier aspect.

Le deuxième élément qui, pour moi, est un véritable drame pour la jeune génération aujourd'hui, c'est l'accès au logement. On connaît beaucoup de « Tanguy » – pour paraphraser un film – où on revient à la maison plutôt forcée que de manière volontaire. C'est un chantier important. Il n'y a pas une réponse. Il y a plusieurs réponses. Vous-mêmes, vous en avez avancé l'une ou l'autre, notamment la portabilité des droits d'enregistrement.

Je voudrais là aussi dire de récentes évolutions auxquelles mon parti, avec d'autres, a pu participer, c'est notamment la formule du cologement, qui n'avait pas de cadre légal. Il fallait toujours que l'un des jeunes prenne le risque pour tous les autres. À l'avenir, vous avez des pactes colocatifs, qui rendent solidaires ; c'est une formule qui a beaucoup de succès aujourd'hui où on voit trois-quatre jeunes – et même parfois pour les personnes plus âgées dans la formule Abbeyfield – partager un logement. Souvent, en le partageant, ils ont un logement de meilleure qualité avec un loyer moins élevé. Toutefois, la formule juridique n'existait pas ; nous venons de la voter.

Concernant l'accès au logement, vous avez demandé « des aménagements fiscaux ». Là aussi, un premier pas a été franchi puisque nous avons aménagé un abattement de 20 000 euros sur les droits d'enregistrement. C'est un gain net de ce qu'il fallait payer à la Région wallonne – puisque c'est elle qui est compétente – pour les droits d'enregistrement. Cela n'est probablement pas suffisant, mais c'est déjà un premier pas important.

À l'inverse, cela me tenait beaucoup à cœur, ce sont les conjoints survivants : comme ministre des finances, j'avais déjà pu prendre une première mesure en exonérant jusqu'à un certain plafond. Ici, le Gouvernement a franchi un pas supplémentaire : lorsque l'un des deux conjoints décède, il ne faut plus payer de droits de succession sur la partie qui était détenue par le conjoint défunt, parce que c'était évidemment une lourde charge. Quand on a une pension, on ne s'imagine pas devoir racheter, si j'ose dire, par droits d'enregistrement, la part du défunt.

De la même manière – et cela rejoint la patience que vous aviez exprimée tout à l'heure –, M. le Greffier sait que je me bats depuis peut-être dix ans pour une niche fiscale qui s'appelle le viager, c'est-à-dire permettre à des personnes de vendre leur maison en viager – soit parce qu'elles ont une autre formule d'habitation chez leurs enfants ou dans une maison de repos –, en bénéficiant d'un capital, ce qui permettrait à des plus jeunes d'accéder à cette maison. Aujourd'hui, on a réduit

de moitié les droits de cette formule. Tout simplement parce qu'à l'étranger, on la pratiquait et pas chez nous.

Voilà des petites avancées qui concilient logement, fiscalité et intergénérationnel.

La troisième idée que je retrouve dans votre axe 4, qui concerne la formation, c'est de privilégier notamment la formation en alternance « jusqu'à l'enseignement supérieur ». C'est une révolution – et je parle sous le contrôle d'une experte et j'imagine que son savoir en a gagné d'autres – et nous devons, en Wallonie, développer cette filière de formation en alternance qui permet de concilier l'apprentissage théorique et l'expérience et la pratique professionnelle en entreprise.

Ces formules, que nous connaissons à travers les CEFA, les Centres d'enseignement et formation en alternance, où les centres IFAPME ont un taux d'insertion socioprofessionnelle de 85 % à 100 %. Pour l'IFAPME – plus que pour les CEFA –, on a une chance d'insertion considérable. Là aussi, nous sommes en devoir. On a pris des mesures au 1er septembre 2016. Je ne suis pas sûr qu'un grand nombre de nos concitoyens et de jeunes connaissent ces mesures. Nous les avons décidées, on croit que notre travail est réalisé, mais le public ne les connaît pas. Ce n'est pas parce que nous l'inscrivons au *Moniteur* – qui est d'ailleurs virtuel aujourd'hui – que tout le monde se précipite pour le consulter. Peut-être devrions-nous – mais cela, c'est à l'échelle du Parlement, M. Philippe me le disait dans l'oreille tout à l'heure – avoir un site reprenant les décisions qui ne soit pas présenté en forme juridique, mais simplement compréhensible pour tout un chacun. Je le dis moi-même comme juriste : qu'ambitionnait ce charabia juridique ? Un peu comme vous nous le présentez aujourd'hui avec beaucoup de pertinence en la matière.

M. le Ministre-Président a évoqué tout à l'heure la quatrième mesure – et vous l'avez reprise aussi, Vincenzo –, c'est l'ouverture à l'étranger, à l'investissement. J'avais lancé à l'époque – et la mesure se poursuit toujours – ce que l'on appelle les doubles rhétos, c'est-à-dire permettre à des jeunes, à la fin d'un cycle secondaire, de partir un an à l'étranger. La formule est exceptionnellement heureuse, mais je pense qu'il faut la rendre accessible à d'autres types de formation, à d'autres jeunes et pas simplement les obliger à avoir le CESS – pour prendre encore un acronyme épouvantable – pour enfin pouvoir partir. Parce que partir, c'est s'ouvrir à d'autres cultures, c'est apprendre une deuxième langue, c'est s'émanciper de ses parents et c'est peut-être découvrir de nouvelles passions dans la vie.

Si on pouvait davantage mettre le monde dans la tête des jeunes Wallonnes et des jeunes Wallons, il y en aurait davantage, et puisque vous le soulevez vous-même, notamment en termes de compétences linguistiques.

On voit donc bien que dans les propositions que vous lancez, elles vont parfois plus loin que ce que nous avons réalisé, parfois elles coïncident, mais on ne les connaît pas, et parfois elles rebattent des cartes. Cela, c'est intéressant pour nous, parce que c'est un regard un peu différent. Je pense, par exemple, à cette allocation jeunesse. Il faudra bien la calibrer. C'est différent d'une allocation universelle. Cela cible. Il faudrait pouvoir détailler le dispositif pour, finalement, avoir une forme d'airbag pour ceux qui ont été accidentés par la vie, qui n'ont peut-être pas eu les mêmes chances que les autres. Comment peut-on faire pour leur redonner un peu de carburant dans leur réservoir de vie ?

Voilà les quatre mesures que je voulais pointer, parce qu'elles font écho, que ce soit pour ma formation politique ou pour moi-même, et parce qu'elles ont été traitées déjà dans ce Parlement. J'en terminerai peut-être par un élément, tous mes collègues l'ont dit. On reste toujours, même lorsque l'on est parlementaire, même depuis longtemps, des citoyens. Nous sommes engagés dans des cercles professionnels, nous avons d'autres responsabilités au niveau local, au niveau associatif ou au niveau familial. Il ne faut pas croire qu'une fois élus, nous sommes, comme Spoutnik, envoyés dans la stratosphère. Cela n'est pas vrai. Quand bien même aurions-nous parfois le vice d'être tentés de nous isoler, je pense à la formule du panel citoyen, des contributions électroniques, des pétitions, au décret « pour tous et par tous », ou encore à ce rendez-vous que nous aurons prochainement d'une « Wallonie meilleure », où chaque citoyen, ce

sera un panel grandeur nature, pourra venir défendre une idée auprès de toutes les formations politiques qui seront d'ailleurs représentées.

En ouvrant les portes de la démocratie à chacune et chacun, on pose une petite pierre à l'édifice du rapprochement entre les uns et les autres. Vous avez fait de grands pas vers nous confortant la formule, et je voulais vraiment vous en remercier.

Vous ne m'en voudrez pas non plus de témoigner notre gratitude à tous les parlementaires ici présents, au comité scientifique, parce qu'ils ont aussi parfois rappelé quelques vérités, quelques règles, avec parfois l'austérité, la sévérité, mais aussi la générosité de leur engagement. J'aimerais saluer singulièrement le Professeur Christian De Visscher, politologue qui nous vient de l'UCL et qui était le président du comité scientifique et Jean-François Guillaume, sociologue qui vient de l'Université de Liège. Il y en avait d'autres, bien sûr, sous la plume de, désormais nous l'appellerons comme cela, M. Philippe. Le « monsieur » en l'occurrence est un grade de reconnaissance. Je pense que vous lui avez témoigné à toute son équipe, à sa conseillère ici présente. Je tiens à donner une mention toute particulière à *Canal C*, pas seulement parce qu'ils sont là aujourd'hui qu'ils nous filment, — on nous verra dans le poste, comme dirait l'autre — mais simplement parce que je trouve, et son auteur est ici parmi nous, l'enquête audio visuelle qualitative, la toute première que nous avons vue, était d'une richesse infinie. J'espère que les parlementaires — je vois que Valérie a pris le temps de le faire — visionnent ce film. Cela résume bien un grand nombre de préoccupations que vous avez exprimées.

Je ne sais pas s'il y a encore d'autres réactions, d'autres contributions. De toute façon, avant que vous ne régissiez une dernière fois, le rendez-vous est déjà pris d'ici un an, bien évidemment.

M. Hermès Gerienne. - J'avais envie de réagir sur deux éléments particuliers à la suite des interventions des parlementaires. Ce seront des réactions plus personnelles et pas nécessairement en tant que rapporteur du panel, sur la notion de confiance. On en a reparlé. La confiance n'est pas la confiance du citoyen ou des jeunes ou de la population dans le monde politique ou dans les institutions, c'est l'inverse. Une relation de confiance va avoir une bonne qualité si elle se passe dans les deux sens. C'est vraiment sur cela que l'on insiste, parce que lorsque l'on demande à un jeune demandeur d'emploi ou à n'importe quel demandeur d'emploi de prouver par quantité de moyens qu'il recherche de l'emploi, on n'est pas dans une relation de confiance. Lorsque l'on demande, je suis papa d'un enfant handicapé, lorsque tous les trois ans, je dois aller prouver qu'il est encore handicapé alors qu'il lui mangue des morceaux, on n'est pas dans une relation de confiance. Lorsque l'on doit démontrer qu'effectivement on a un mal de dos qui nous empêche d'aller travailler dans une usine, on n'est pas dans une relation de confiance. Tout le monde, y compris les entreprises, investit des sommes folles pour répondre aux curriculum vitae qui ne sont pas des vraies propositions d'emploi, pour essaver de trouver les réponses. Tout le monde dépense des sommes folles juste parce que l'on n'est pas dans une relation de confiance. Cette relation de confiance de la part des institutions vers les citoyens, c'est une condition sine qua non pour que la confiance revienne des citoyens vers les institutions.

Je pense que si l'on ne travaille pas sur cet aspect-là, cette confiance perdue risque de ne pas revenir avant un bon bout de temps.

Le deuxième élément sur lequel j'avais envie de rebondir, c'était sur la notion d'emploi de qualité. Lorsque vous avez parlé de l'agriculteur sur son tracteur ou de la personne dans un bureau, l'emploi de qualité, il peut être de très mauvaise qualité quand on est dans un bureau, pas parce que l'on exerce une fonction de quelqu'un dans un bureau, ni pas parce que l'on exerce la fonction d'agriculteur. Là, la fonction, c'est le choix de la personne, c'est un choix de valeur, c'est ce que l'on a envie de faire.

Par contre, lorsqu'un agriculteur se trouve sur son tracteur et qu'à la fin de la journée, il a juste travaillé pour perdre moins d'argent, on n'est pas dans un emploi de qualité. Lorsque l'on est infirmière et que, à la fin de la journée, on a mal au dos, on a passé sept minutes à faire quelques

prises de sang, parce que l'on a que sept minutes pour faire une prise de sang et que l'on n'a même pas eu le temps de rassurer un enfant ou de rassurer une personne, de discuter un peu avec, on n'est pas dans un emploi de qualité. Lorsque l'on passe une journée de dingue dans un service d'urgence en tant qu'infirmière, ce n'est pas un emploi de qualité. Lorsque l'on passe une journée de fou dans un bureau, à se griller les yeux devant un écran, on n'est pas dans un emploi de qualité, d'autant plus si, à la fin de la journée, le salaire que nous avons reçu pour faire ce travail ne permet pas de vivre, ne permet pas de prendre un peu de temps pour accéder à la culture, de prendre un peu de temps à consacrer à sa famille, ou de prendre un peu de temps pour aller se reposer pour aller se reposer ou profiter un petit peu de la vie, malgré le temps que l'on consacre à son travail. C'est dans ce sens-là que l'on parle d'emploi de qualité, et certainement pas en termes de fonctions, puisque chaque choix de personne et chaque emploi que l'on veut exercer, quelque part, il est de qualité, à partir du moment où on fait le choix de l'exercer.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - On voit aussi le débat. C'est vrai que j'ai parlé d'emploi de qualité. J'ai résumé très fortement. Le problème, c'est dans la communication. Je l'ai très mal fait. Je visais la répercussion que cela a sur le jeune qui doit choisir un emploi. C'était plutôt dans le fait d'utiliser « emploi de qualité » de façon générique. Vous avez parlé des infirmières. À nouveau, votre voisin a parlé de la pénurie des infirmières. Si l'on entend à longueur de temps que le métier d'infirmière est un emploi qui n'est pas de qualité, cela n'encourage pas les jeunes à choisir cette filière-là. Ce que je voulais mettre comme point d'attention, c'était que certaines infirmières sont dans les cas que vous avez représentés, mais on en connaît d'autres qui s'épanouissent totalement dans leur métier. C'est toujours la difficulté que la communication soit juste, pour qu'elle n'incite pas, finalement, les dérives, notamment la pénurie.

On peut parler des enseignants aussi, de la pénurie d'enseignants, mais quand on entend : « Oui, c'est des fainéants, ils sont la moitié de l'année en congé » . Après, le jeune qui a envie de s'orienter vers ce métier va se dire : « C'est mal considéré », indépendamment de la qualité du travail sur le terrain. C'était de façon générale et je crois que, malheureusement, cela participe aussi à la difficulté pour les jeunes d'aller vers une filière, comme je le disais. Ils sont souvent en questionnement par rapport aux choix à effectuer.

Je vous remercie.

M. le Président. - J'ai encore une réaction du côté des panélistes.

Je vous en prie.

- **M. Christian Cholewa.** Je vous remercie. En fait, je ne peux pas revenir sur toutes les remarques que j'ai notées en passant, mais je vais me permettre de rentrer chez moi, de rédiger un courriel et de vous envoyer mes réflexions concernant vos discours. Si vous voulez, je peux mettre « ex-panéliste », ou quelque chose comme cela, parce que j'ai noté plusieurs choses et je ne vais pas prendre du temps pour les expliquer à nouveau ici.
- **M. le Président.** Votre intervention me permet d'inviter chacune et chacun d'agir de la sorte et, peut-être, de l'envoyer directement au secrétaire général. Il y a d'ailleurs une adresse qui est réservée. Immédiatement, tous les parlementaires, pas seulement les présents, auront communication de vos réflexions, suggestions. Du reste, continuez à suivre notre actualité, puisque je rappelle que d'autres dispositifs de notre règlement permettent à des citoyens d'envoyer des contributions sur n'importe quel texte et ils sont alors glissés dans la farde des parlementaires ou par la voie électronique. Si c'est une pétition alors là, évidemment, elle est débattue automatiquement pour autant que ce soit dans la compétence des prérogatives wallonnes.
- M. Christian Cholewa. Je vais encore répondre, en ce sens que j'ai déjà l'habitude d'envoyer des mails aux différents partis, évidemment certains me répondent d'autre pas, d'autres mieux, mais voilà.

M. le Président. - Là pour vous il y a un format qui vous est tout à fait approprié, le 5 mai, tous les groupes politiques de cette assemblée vont tenir un stand dans la verrière et vous pourrez venir faire le tour de chacun d'entre eux ou de privilégier telle formation par rapport a une autre, et de dire : « voilà ce que je pense. » Peut-être même de leur dire : « vous ne m'avez pas répondu ». On aura peut-être l'occasion là d'avoir encore un autre dialogue de grande qualité comme celui que nous venons de vivre il y a quelques instants.

DISCOURS DE CLÔTURE.

M. le Président. - Je veux vraiment vous remercier au nom de tous les parlementaires présents, de M. le Ministre-Président et de celui qui a pris beaucoup de notes, j'ai quand même regardé, il a bien obéi si j'ose dire.

Je vais m'acquitter d'une dernière promesse, la première journée nous avions organisé une photo. Hélène, malheureusement par un fâcheux concours de circonstances, ou d'incompréhension, peu importe, n'avait pas pu être sur la photo et d'autres non plus. Comme nous avons une délégation plus nombreuse de parlementaire, puis-je vous demander de vous acquitter d'une dernière tâche : vous lever et nous allons peut-être ici en corbeille prendre une photo souvenir de ce moment d'échange très riche en saluant le travail de très grande qualité qui fut le votre, et en vous souhaitant d'ores et déjà non seulement une belle journée, elle sera ensoleillée.

Mais de nous retrouver l'année prochaine pour le suivi de tous ces travaux. Merci à chacune et à chacun, M. le Greffier et M. Philippe vous ont préparé une petite collation pour couronner tout ce beau travail.

- Le colloque est levé à 12 heures 3 minutes.